23e ANNÉE (3e SÉRIE) — No 8 — 21 FÉVRIER 1901
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT
ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 francs sans le Supplément*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*
Maison Saint-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne)

Le cardinal Pie

(PREMIER ARTICLE)

Q. — Vous avez attendu sans doute le vingtième siècle pour esquisser la figure du cardinal Pie dont la science, le caractère et la calme pureté ont dominé le dix-neuvième. A l'œuvre pour l'époque nouvelle qui s'ouvre devant nous ! Parlez-nous d'Edouard Pie qui deviendra le grand cardinal.

Et d'abord montrez-nous, montrez aux jeunes prêtres surtout les phases successives de sa merveilleuse formation sacerdotale et intellectuelle.

R. — I. Le bourg de Pontgouin, situé sur l'Eure, à six lieues de Chartres, était occupé par les Alliés, quand, le soir du 26 septembre 1815, naquit un petit enfant dans une humble maison à l'ombre de la vieille église de Saint-Lubin. La parenté informée de cette naissance n'osait venir féliciter la mère, parce que les rues n'étaient pas sûres ; alors un officier allemand, qui paraissait un gentilhomme accompli, offrit son entremise et sa protection. Invité à entrer, il s'avança près du berceau, souhaita en français la bienvenue à l'enfant, lui présagea de hautes destinées, le baisa respectueusement au front, puis se retira sans laisser son nom [1].

Le 1er octobre suivant, qui était un dimanche, en la fête du saint Rosaire, cet enfant fut baptisé et s'appela Louis-François-Désiré-Edouard Pie. Son père Louis-Joseph Pie, originaire des Ressuintes, ouvrier cordonnier, avait épousé le 21 août 1813 Anne-Elisabeth-Aimée-Désirée Gaubert, de Pontgouin, âgée de dix-sept ans, fille d'un cordonnier comme lui, et c'était leur premier fils.

Quelques lueurs glorieuses traversaient pourtant cette obscurité. Saint Lubin à qui était dédiée l'église du bourg n'avait été lui non plus qu'un enfant du peuple, qu'un pauvre pâtre, des environs de Poitiers, devenu moine, plus tard instruit et pieux, et élevé sur le siège de Chartres au temps de Childebert. Pontgouin devait son église à Yves de Chartres qui dans ses lettres au pape Urbain II mettait en tête cette magnifique devise : *Cum Petro pugnare et cum Petro regnare.* Enfin la jeune mère, modeste fille d'ouvriers, portait dans son âme les marques de la plus haute noblesse chrétienne, et son fils honoré des dignités les plus enviées se plaira à exalter son admirable foi et son caractère éprouvé.

« L'humble femme que Dieu me destinait pour mère, dira-t-il, était née dans des temps mauvais. Les temples longtemps fermés ou affectés à des usages profanes, n'avaient été rouverts que pour se refermer aussitôt... Baptisée en secret par un prêtre auquel le serment constitutionnel plus ou moins rétracté n'assurait qu'une protection douteuse, elle fut privée dans son enfance de ces ressources d'éducation chrétienne dont elle s'est tant appliquée depuis à procurer le bienfait aux autres... Ce qui manqua du côté des hommes, les dons heureux de la nature et les bénédictions de la grâce y suppléèrent. La qualité qui devait être le trait caractéristique de toute cette existence, je veux dire la disposition, le besoin de se dévouer pour les autres sans aucun retour sur soi-même, éclata de bonne heure en elle, et dans de telles proportions qu'elle était vraiment au service de tous, jusqu'à ce point que ne tenant aucun compte de ses forces elle en vint à compromettre dès ce premier âge une santé naturellement robuste. »

Elle ne pouvait aller à l'église aussi souvent que l'y poussait « sa piété native, elle s'en dédommageait en regardant le ciel. » Dans ses courses solitaires aux bourgades voisines, trois fois par semaine, quand elle revenait, parfois à une heure avancée, le soir, la jeune fille contemplait avec une religieuse émotion la voûte étoilée du firmament, et « elle ne se lassait point d'adorer, derrière la splendeur des astres, le Dieu caché qu'elle n'avait pu visiter dans son tabernacle. »

[1] Voir Mgr Baunard, *Le cardinal Pie*, t. I ; — M. Pagès, *Le cardinal Pie*, etc.

Devenue épouse, « nouvelle Anne, » elle demanda à Dieu un fils, pour le lui consacrer. « De fait elle a toujours considéré sa première fécondité comme la récompense et le fruit d'une fervente communion de Noël, » et quand elle sentit l'enfant tressaillir dans son sein elle l'offrit aussitôt à Dieu, puis à Marie, « la conjurant de se montrer toujours la mère de celui qu'elle mettrait bientôt au monde. »

L'enfant était débile et souffreteux, mais pour le consoler quand il pleurait, il suffisait de le porter à l'église. A deux ans il ne marchait pas encore. Un jeune prêtre, professeur à Nogent-le-Rotrou, M. l'abbé Lecomte, passa alors à Pontgouin : l'enfant l'aperçut et se mit à l'appeler en tendant vers lui ses petites mains avec des gestes joyeux. Le jeune professeur accourut et le bénit avec une tendre émotion. Ce fut la première rencontre de ces deux âmes qui devaient marcher ensemble dans le même doux rayonnement.

Le petit Edouard est l'enfant de chœur modèle, docile et empressé, comme un autre Samuel, comprenant et goûtant les cérémonies religieuses. Son curé, l'abbé Lepoivre, un ancien confesseur de la foi, l'emmène souvent avec lui, le fait monter en croupe sur son cheval et lui raconte comment « il a traîné la chaîne à l'île de Ré, » ainsi qu'un forçat. Ces récits héroïques se gravent dans sa jeune imagination et lui communiquent une foi ardente. Un jour le vieillard dit à Mme Pie : « Pendant que j'étais à l'autel et qu'Edouard me servait la messe, j'ai compris à n'en pouvoir douter que Dieu a des vues sur cet enfant. »

La voix de la paroisse est unanime. A cause de la couleur rouge feu de ses cheveux on l'appelle déjà « le petit curé rouge, » et le jour de sa première communion, en 1826, il déclare publiquement qu'il sera prêtre.

L'abbé Lepoivre avait bien un peu oublié son latin, et son vicaire, l'abbé Lefranc, savait tout juste décliner *cornu*. D'autre part, les parents d'Edouard n'avaient aucune ressource, et il n'y avait point de place au Petit Séminaire de Saint-Cheron qui sortait à peine de ses langes. Un honnête laïque et fin lettré, M. Alexandre Brou, l'accepta, après lui avoir entendu réciter la fable du Loup et de L'agneau; une sainte fille, Mlle Mariette, qui avait été jetée en prison sous la Terreur et s'était vouée ensuite à l'Œuvre des Séminaires, se chargea des frais de son éducation et devint sa seconde mère. Elle demeurait comme M. Brou au parvis Notre-Dame. Edouard vécut donc la première année féconde de son enfance à l'ombre de la cathédrale de Chartres et de ses admirables tours qui portent jusqu'au ciel le magnifique témoignage de la dévotion des siècles à Marie. Rien d'étonnant que l'enfant grandisse dans une piété filiale très vive et très confiante pour celle à qui sa mère l'a consacré dès le berceau, et dont il aimera à vénérer l'antique et mystérieux sanctuaire à Notre-Dame de Sous-Terre. Là il retrouve M. Lecomte, devenu curé de la cathédrale. Il l'avait revu depuis à Pontgouin, priant dans un coin de l'église, « absorbé en Dieu, » le visage semblable à « celui d'un ange, » et ce souvenir embaumait encore son cœur si profondément pieux. M. Lecomte le reconnut : « Quand il me rencontrait, il avait pour moi, dit-il, un sourire encore plus aimable que pour les autres. » Poète, philosophe, théologien, prédicateur distingué, le nouveau curé de Notre-Dame était en outre le plus humble des hommes, et c'est avec conviction qu'il disait : « Que c'est grand d'être petit par humilité ! Laissez les âmes imparfaites brûler quelques grains d'encens sur les lieux hauts, je veux dire conserver pour elles quelque estime. Celui qui voit clair se méprise souverainement ! » Edouard Pie ne pouvait rencontrer un meilleur initiateur.

L'année suivante il est admis au Petit Séminaire de Saint-Cheron, alors dirigé par M. Louis Chouet, un prêtre instruit, zélé et paternel ; mais sa santé est si frêle qu'il passe une bonne partie des études dans les vergers et les bosquets de la maison. Il n'en occupe pas moins le premier rang. Le jour de saint Louis de Gonzague, M. Lecomte, venu par hasard prendre part à la fête, le fait appeler : « Il me combla de caresses tellement significatives que je compris que la compassion y avait quelque part. » Le soir même on lui annonçait la mort de son père. « J'ai toujours cru depuis, ajoute-t-il, que le bon Dieu avait ménagé cette rencontre, en un tel moment, pour me signaler dès lors celui qui plus tard devait me tenir lieu de père. » (21 juin 1828).

Vinrent les décrets de Mgr de Feutrier qui dispersèrent les élèves du séminaire. L'évêque de Chartres, Mgr Clausel de Montals, les répandit par petits groupes chez les prêtres du diocèse où il les alla visiter, accompagné de M. Chouet. Edouard Pie fut placé chez M. Sureau, curé d'Epernon, qu'il aida de son mieux, tout enfant qu'il était. Il vit à l'œuvre un vrai curé de campagne, et comme rien n'est inutile dans les épreuves que Dieu nous fait traverser, il se rendit compte, là, des charges et des difficultés du ministère paroissial. (1829). En novembre suivant les portes de Saint-Cheron se rouvrirent, et il put y achever brillamment ses humanités. Il possédait Virgile par cœur et apportait dans ses compositions latines l'harmonie et les cadences de son poète préféré. Mais sa piété grandissait plus encore en lui que la science. M. Lecomte à qui il se confessait pendant les vacances de 1832 l'embrasait par ses chaudes exhortations. « Oh ! qui me donnera, disait-il, de revenir à la ferveur de ces heureux jours, lorsqu'au sortir de ces entretiens j'allais des journées entières épancher mon cœur devant la statue de Notre-Dame de Chartres, et que, rentré dans ma solitude de Saint-Cheron, je demandais aux bosquets, aux fleurs et à toute la nature de m'aider à aimer Jésus et sa Mère ! »

Le choléra sévissait alors en plein. M. Lecomte

se dévoua au service des pestiférés et supplia les fidèles d'avoir recours à Notre-Dame : « Le fléau ne cèdera, affirmait-il, que devant une procession générale en l'honneur de Marie. » Et « la chose arriva comme il l'avait prédit. » Deux jeunes rhétoriciens s'étaient enrôlés au service des cholériques : ils moururent tous deux, victimes pures dont Marie agréa le dévouement. De tels exemples trempent les âmes, surtout les âmes ardentes et délicates comme celle d'Edouard Pie. Aussi toute sa rhétorique fut dominée par ces souvenirs, par cette influence surnaturelle. Chargé du service de la chapelle, la douce mission lui incombe aussi d'aller chercher M. Lecomte chez lui quand il doit prêcher à Saint-Cheron. Ce sont alors des causeries intimes et expansives qui ne cessent qu'au bas de la côte et qui pénètrent le jeune homme de piété, d'ardeur à se consacrer à Notre-Dame, à qui il appartient de sa naissance et d'esprit de foi. Ses études d'ailleurs développent en lui les idées élevées et religieuses, car l'abbé Chouet lui met entre les mains Fénelon et Bossuet, Bourdaloue et Massillon, sans le laisser toutefois dans l'ignorance des chefs-d'œuvre de la littérature contemporaine qui s'épanouissait alors en une efflorescence pleine de vie et de promesses, hélas ! mal tenues. Aussi à la fin de l'année fut-il acclamé sans conteste premier lauréat. Le fils d'Alexandre Brou, témoin de ses triomphes, se mit à fondre en larmes. « Edouard s'en aperçut, raconte-t-il, accourut à moi, me jeta en riant toutes ses couronnes sur la tête en m'embrassant comme un frère. Mes larmes étaient séchées. »

II. — Trop faible de santé pour subir le régime du grand séminaire, on le garda deux ans à Saint-Cheron comme professeur de huitième d'abord. Les élèves concoururent à la fin de l'année avec ceux de septième et l'emportèrent. A la rentrée des classes les deux cours se réunirent en sixième sous sa direction. Il avait reçu tous les dons natifs, de persuasion, de clarté et d'autorité qui font les grands éducateurs. Entre temps il continuait ses relations avec M. Lecomte et passait avec lui ses vacances dans le Perche au château de Vauré dont M. Gabriel Lecomte, frère du curé de Notre-Dame, était l'administrateur. « Jamais, disait-il, je ne rencontrerai un ami comme cette ami, dont toutes les pensées et tous les sentiments s'ajustaient avec mes sentiments et mes pensées... Doué des plus riches qualités de l'esprit, il rayonnait surtout par la beauté de sa parole qu'embellissait encore le charme de sa bonté. Aussi ma pensée qui se reporte vers lui cent fois le jour aime souvent à lui appliquer ces mots que mon saint prédécesseur Fortunat a dits de saint Ambroise : *Frater noster Ambrosius, cui verba cum virtutibus conjuncta florebant* : oui vraiment sur ces lèvres parfumées d'ambroisie, les paroles naissaient comme des fleurs mêlées aux fruits de toutes les vertus. » Ils causaient, ils priaient, ils chantaient en vers les beautés de la nature, les nuits pleines d'étoiles, l'amour du cœur de Jésus. L'abbé Féron, vicaire de la cathédrale, apportait aussi sa lyre, mais celle de M. Lecomte demeurait la plus mélodieuse et la plus inspirée.

Mme Pie après son « précoce veuvage courageusement et méritoirement porté » était entrée à Chartres dès 1832 au service d'une excellente dame, Mme Lenoir, pour aider à l'éducation de son fils. C'était une joie, une douceur pour elle de le sentir non loin d'elle et de le voir souvent. En 1835 Mgr de Montals envoya le jeune professeur aux frais du diocèse au séminaire de Saint-Sulpice : elle se résigna plus difficilement à cette séparation, mais la vaillante femme ne comptait plus avec les sacrifices. Pour lui, toujours très souffrant, il s'adressa à la sainte Vierge et lui dit filialement : « Au plus fort de vos douleurs, vous êtes toujours restée debout. *Stabat*. Eh bien ! ma bonne Mère, laissez-moi aussi longtemps que vous voudrez auprès de la croix ; mais, de grâce, que j'y sois debout ! Laissez-moi souffrir pour mes péchés et pour acquérir cette habitude d'amour tendre que les cœurs souffrants possèdent seuls. Mais vous voyez d'autre part le besoin que j'ai de rester debout sur mes deux jambes pour achever mon noviciat.... »

Elle l'exauça et il quitta non sans regret ce cher Saint-Cheron qu'il avait aimé comme le lieu natal de son âme, qu'il avait chanté, ce petit nid charmant où il eût voulu mourir, disait-il avec Job. *In nidulo meo moriar*.

A Saint-Sulpice, il se trouve tout de suite en famille ; il y respire avec délices l'atmosphère de sainteté et de science qui lui convient, les grands souvenirs de Fénelon et de M. Emery, la dévotion à la sainte Vierge, surtout à ses souffrances. Cette dévotion il la tient de M. Lecomte et il la goûte d'autant mieux qu'il souffre lui-même constamment de l'estomac et de la poitrine. Sa cellule à Issy, l'ancienne demeure de Marguerite de Valois, où il fait ses études de philosophie, de sciences mathématiques, physiques et naturelles, est bien pauvre, obscure et nue, mais on lui a confié l'entretien du petit oratoire de Notre-Dame de Toutes-Grâces, construit par M. Emery. Cela lui fait oublier toutes ses douleurs, dont il ne parlera d'ailleurs qu'à « son cher père » M. Lecomte, car sa première résolution, c'est « d'éviter la mélancolie. » Si jamais il se plaint, ce sera à Marie, la bonne mère en qui il s'épanchera en toute confiance, comme un jour Mgr Languillat qui, accablé de privations en Chine, s'écriait douloureusement : « Ma mère, j'ai faim ! »

Cependant avant de se mettre à l'œuvre, il jette un coup d'œil sur sa vie passée et se sent pris de remords. Professeur à Saint-Cheron il lui est arrivé de contrister son supérieur, M. Chouet. Divergences de vues sans doute, peut-être quelques réflexions piquantes, familières aux jeunes qui vont droit devant eux les yeux fermés et s'étonnent qu'on ne les suive pas. Ils ne soupçonnent point le cortège d'embarras qui alourdissent la marche des directeurs de maison et ils les montrent arriérés, ils les prétendent incapables. L'abbé Pie n'avait

sans doute pas toujours passé à côté de cet écueil, et s'il avait formulé des critiques, il l'avait dû faire avec une supériorité gênante. Mais avant tout c'est une âme sincère, il ne veut pas que M. Chouet garde une arrière-pensée, un souvenir même de légère amertume. Et il lui écrit cette charmante lettre qui soulève discrètement un coin du voile de sa vie professorale, et découvre largement son grand cœur :

« Mon très cher père, on rapporte que le cardinal Maury regrettait l'abbé Maury. Je vous dirai de même, si *parva licet...*, que le professeur en moi regrette le petit élève que vous avez aimé. Oubliez le professeur et continuez d'aimer l'élève... C'est le bon Dieu miséricordieux qui a permis que je fisse un pas de travers, pour me mettre dans le bon chemin et me faire arriver au terme où il voulait. »

Voilà une noble manière de réparer une petite faiblesse. M. Chouet était homme à comprendre la générosité de cet aveu, car il répondit aussitôt : « Quoique je ne sois pas expansif dans mon amitié, je vous ai aimé sincèrement, je vous aime encore, et j'espère que, sans avoir besoin de la grâce nécessitante, je vous aimerai toujours. »

Ce petit nuage écarté, il va voguer en pleine lumière. « Enfin, écrit-il à l'abbé Féron, me voici donc habitant d'Issy ! Il y a dans cette maison un esprit dont je m'accommode beaucoup. On y trouve beaucoup de gaieté et de franchise. » (5 oct. 1835). Tout lui plaît, ses condisciples qui sont « charmants, » les leçons de physique de l'abbé Pinault, ancien maître de conférences à l'Ecole normale, surtout l'étude de la psychologie, « la plus belle après celle de Dieu. » Dès lors ce qui le préoccupe, ce sont les « Droits et les Devoirs de la société » et il écrit sur ce point une dissertation dont les conclusions sont aussi justes que frappantes. « L'Etat, dit-il, a le droit de proscrire et de réprimer l'erreur religieuse. » Il voudrait « s'adonner à toutes les sciences avec fureur, » mais sa santé refuse le service. Alors l'affectueux M. Lecomte, dont les nuits et les jours sont tourmentés aussi par « d'affreuses douleurs, » le réconforte doucement : « La Sainte Vierge, voilà notre meilleur médecin. Samedi je dirai la sainte messe pour vous. » (13 janvier 1836). « Ah ! que ne suis-je tout-puissant auprès du bon Dieu ! Vous auriez le cœur aussi dilaté que vous l'avez oppressé. L'amour de ce bon Jésus adoucit toutes choses... Monseigneur et tout le monde ici vous aiment beaucoup... » (9 mars 1836). On croirait entendre une mère qui berce son enfant malade.

Tout à coup il apprend que la cathédrale de Chartres vient d'être incendiée, et c'est miracle qu'elle n'ait pas été tout entière la proie des flammes. Il en est consterné : il pleure le chef-d'œuvre de l'art, le plus beau joyau de la Sainte Vierge en France, à son gré ; il pleure aussi la maison natale en quelque sorte, la maison de sa divine Mère, et il écrit une lettre désolée à M. Lecomte qui le rassure. Les parties essentielles ont été préservées et « n'y a-t-il pas du prodige quand parmi plusieurs milliers d'hommes qui travaillaient dans un déluge de feu, sous les flots du plomb qui coulait comme une lave, personne n'ait péri, personne, que je sache, n'ait même été blessé ? Nous devons bien des actions de grâces à la très Sainte Vierge. »

Et ainsi du sein des ruines fumantes s'élève encore un chant de salut et d'espérance.

III. — En octobre 1836 il passa au séminaire de Saint-Sulpice à Paris pour y étudier la théologie sous la direction d'hommes éminents comme M. Garnier, supérieur, M. Carbon, directeur, M. Icard, professeur de théologie. Après s'être posé la question de saint Bernard : *Ad quid venisti?* toujours maladif, n'ambitionnant que « de pouvoir se traîner jusqu'au bout, » il s'adressa à la Mère des douleurs : « Je vous renouvelle la promesse que j'ai faite à votre Cœur douloureux de prêcher avec zèle la compassion à vos souffrances, dès que je serai appelé à conduire les âmes. » Et il travaille, étudie l'Ecriture et les Pères dont il se remplit la mémoire, argumente avec une logique qui fait présager un maître, et parle déjà avec une facilité, une élégance qui charment tout le monde.

« Je le vois encore arriver parmi nous, raconte son condisciple et ami, Mgr Duquesnay. Sa constitution paraissait frêle et délicate ; sa taille était élancée, son front large et développé, sa bouche fine et souriante; ses yeux bleus étaient vifs et très doux. Sa mise, tout en étant toujours décente et correcte, accusait, sinon la pauvreté, du moins la nécessité d'une stricte économie. » Aussitôt s'affirme sa supériorité, mais il demeure aimable et modeste. « Aux heures de la récréation, l'on se pressait autour de lui pour jouir des finesses de son esprit, des vives saillies de son humeur, toujours joyeuse, entremêlées souvent de pensées élevées et graves. » Dans ses conversations se retrouvent « les pointes de malice » du professeur de Saint-Cheron, mais tous ses auditeurs sont « ses complices » et les promenades passent, ravies, à l'écouter. Un de ses condisciples ajoute à tous ces traits cet autre qui nous paraît caractéristique : « Il parlait de préférence des choses d'Eglise, et en homme d'Eglise. »

Toute sa vie en effet il fut avant tout « un homme d'Eglise, » ne se sentant à sa vraie place qu'à l'église et dans les choses d'Eglise.

Il y avait alors à Saint-Sulpice un entraîneur et charmeur à la fois, Jacob Libermann, le fils d'un rabbin de Saverne, converti par son frère aîné Samson, qu'il croyait ramener au judaïsme. Ce qui séduisait en lui, ce n'étaient pas les dons extérieurs, il en était dépourvu, mais une foi étonnante qui rayonnait dans sa vie humiliée d'homme qui semblait frappé de Dieu. Terrassé en effet par l'épilepsie, dix années durant il ne fut gardé au séminaire que par charité, par pitié. Pendant ce temps il mûrissait son projet de fonder sa congrégation de missionnaires du Saint-Cœur de Marie et du Saint-Esprit. Le cardinal Pitra, son biographe, porte de lui ce jugement après avoir

apprécié son *Commentaire de l'évangile de saint Jean :* « Il a écrit comme il a conversé et pensé. Parler et penser pour lui, c'était *voir*. Il aime ce mot, car il a connu ce qu'il y a dans le regard de l'âme à Jésus et de Jésus à l'Epouse bien-aimée [1]. » Ce qu'il *voyait*, il l'exprimait avec une telle conviction que l'on s'entredisait : « Avez-vous entendu comme ce petit Juif parle de Dieu? » L'abbé Pie écoutait, admirait, profitait, sans trop se mêler toutefois à ce cénacle qui n'était pas le sien. Pendant que Libermann rêvait de convertir les races abandonnées, lui, il songeait à ramener à Dieu les sociétés civilisées en leur montrant les clartés de la vérité pure, nettement définie.

Aussi l'étude de la théologie a-t-elle pour lui des jouissances inouïes. « Elle a su me captiver avec tant d'intérêt, écrit-il à M. Chouet, que jamais année ne m'a semblé plus courte. » Il nage dans son élément. C'est un bonheur de l'entendre exposer une thèse de théologie « dans un beau et facile latin, » argumenter dans les *mercuriales*, demander aux professeurs des éclaircissements dans le « quart d'heure » qui suit la classe, et soutenir dès lors contre M. Gallais [2] la thèse de l'infaillibilité pontificale. Il allait ainsi de lui-même aux doctrines romaines, et le docte professeur, sans le suivre, bien qu'il fût poussé à bout, lui laissait pourtant toute liberté de conclure.

M. Garnier fait de savantes conférences sur l'accord de la Genèse et de la science moderne, résout les objections courantes, démolit les systèmes hâtifs et contradictoires des savants, qui ont avant tout au cœur la haine de la religion. Ce côté extérieur de l'Ecriture sainte intéresse Edouard Pie, mais ne le passionne pas. C'est le livre qu'il veut ouvrir, étudier, savourer; c'est la moelle de la doctrine qu'il cherche afin de s'en nourrir et d'en nourrir les autres. Ce sera son don, celui-là ; les paroles divines sortiront de sa bouche admirablement expliquées, suaves et fortes, appropriées à toutes les circonstances, à tous les états d'âme ; il les possédera si bien qu'il aura comme naturellement le style biblique, que ses phrases emprunteront toujours une expression, un trait, un souvenir des Ecritures. Aussi quel enthousiasme quand il parle des prophètes ou des Apôtres : « Non, jamais homme, de quelque nom éclatant qu'on l'appelle, n'a parlé comme ces hommes!... Jamais Démosthène ni Cicéron n'ont parlé comme saint Paul. Comme entre les diverses conceptions de la sainteté, il n'est qu'un Juste unique, Jésus, type absolu de la beauté morale, devant lequel se prosterne l'admiration de tous les temps et de tous les lieux ; de même, dans l'infinie variété des langues et des littératures, il n'est qu'un livre, un seul, qui, semblable à la manne, prenne le goût de tous les siècles et s'accommode à tous les lieux. Et ce livre, c'est la Bible, le livre par excellence, le livre universel, le livre catholique... »

L'on comprend que son remarquable talent de doctrine et de parole l'ait fait désigner pour le catéchisme de persévérance de Saint-Sulpice. Il débute dans ce ministère doux et absorbant le dimanche 16 avril 1837. Ses paroles sont recueillies par des jeunes gens comme M. Eugène Rendu, qui en garderont l'empreinte. Aussi bien se donne-t-il à eux tout entier, il les aime, il veut leur laisser au cœur, suivant la pensée de Bossuet, des enseignements « d'utilité actuelle » ; il a pour eux les expressions les plus tendres ; à l'adieu et au retour, il épuise pour eux les tendresses de saint Paul aux Philippiens, ils sont « ses très chers et ses très regrettés, » *carissimi et desideratissimi ;* surtout il prie pour eux avec ferveur avant chaque catéchisme ou chaque homélie, et il écrit des comptes rendus de leurs fêtes où abondent les détails charmants, la verve, la mise en scène, les fleurs littéraires. Comme catéchiste il n'a pas été dépassé, pas même égalé.

Il fut donc, avec sa faible santé, contraint de se livrer à un travail acharné, et « en voyant l'immense collection de compositions de toute sorte, remarque avec son jugement ordinaire Mgr Baunard, on hésite à croire qu'une pareille surcharge puisse être imposée à de jeunes intelligences sans préjudice de la force des études professionnelles. » Les brillants catéchismes de Mgr Dupanloup, par exemple, nuisirent sûrement à ses études théologiques, car les catéchismes sont de la vulgarisation, et la vulgarisation est généralement opposée à la science pure. Pour ne point échouer sur cet écueil, il fallait être l'abbé Pie.

Aussi bien, est-il doué d'une puissance de travail qui n'a d'égale que sa facilité : il étudie la théologie aux sources, dans l'Ecriture et dans les Pères, — en 1838, il annote les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite, — et cela ne lui suffit point encore : afin de posséder non seulement la science, mais le sens de la religion, il aime à sortir du pays sec de la scolastique pour goûter la suavité des offices magnifiques de la paroisse de Saint-Sulpice. C'est l'exposition vivante de la vérité, « c'est la sainte douceur de Dieu qui n'est altérée par personne : c'est le cœur à cœur avec Lui. » Il se plaît à confier à M. Lecomte ces intimes mystères de jouissance surnaturelle et l'excellent curé en est ravi : « Mon Dieu! lui répond-il, que l'on parle rarement de ce désirable amour, et que les âmes tendres envers Notre-Seigneur sont rares! Grâce à ce bon Sauveur, vous êtes de ce nombre!»

Le temps approchait de sa consécration définitive à Dieu et des joies du sacerdoce. Qu'il eût désiré que sa bienfaitrice, Mlle Mariette, en fût témoin et jouît de l'achèvement de son œuvre de dévouement! C'est pour elle qu'il formulait à Dieu cette touchante prière :

Donnez-lui pour longtemps la vie et la lumière ;
Qu'elle entende à l'autel mes vœux du premier jour ;
Il serait doux à cette mère
De voir son fils pour elle offrir le Dieu d'amour.
Anges, fils de Marie, allongez cette trame,
Filez encor des jours jusqu'à ce jour heureux.
Ce beau jour serait pour son âme
Le suprême bonheur, un avant-goût des cieux.

[1] *Vie du vénérable Libermann*, p. 573.
[2] Il brûla plus tard ses thèses gallicanes.

Ces vœux ne furent pas exaucés. « Jeanne-Françoise-Mariette, mère des pauvres et des Lévites, » ainsi que porte l'épitaphe latine composée par l'abbé Pie, mourut le 2 décembre 1837. Humble fille qui est grande au ciel, car elle a donné à l'Eglise un de ses grands évêques.

Le 9 juin 1838, ordonné sous-diacre, c'est encore dans le sein de Marie qu'il verse ses pieux épanchements : « O Marie, je vous appartenais avant d'avoir l'âge de raison. Depuis ce temps, combien de fois j'ai été à vos pieds ratifier ma consécration à votre service !... Il doit vous souvenir, ma bonne Mère, qu'aux vacances dernières, à Liesse et à Chartres, je vous ai demandé votre bénédiction sur tant d'engagements importants que je devais contracter cette année. O Marie, soyez-moi toujours mère, et si vous voulez que je vous serve dans votre église de Chartres, aidez-moi à me préparer à un si saint ministère. Mon cœur est entre vos mains, mon salut et ma félicité reposent sur vous. C'est à vous de me rappeler au devoir, dès l'instant où je l'oublierais. Une mère doit cela à son enfant : TUUS SUM EGO, *salvum me fac.* »

C'est ce jour-là qu'il choisit la devise définitive de sa vie : *Tuus sum ego.*

Son rêve, c'est donc Notre-Dame de Chartres ; voilà, — comme il le mande à l'abbé Féron, — « le genévrier à l'ombre duquel il désire aller se reposer. » Et quand à la fin de ses vacances de 1838 le jeune sous-diacre apprend que son rêve deviendra une réalité : « Sainte Dame de Chartres, écrit-il avec reconnaissance, je serai donc vôtre ! »

Avec le diaconat, sa dévotion se fait plus tendre encore : « Je serai le diacre du Seigneur, mais aussi de Celle qui s'est dite la servante du Seigneur : *Ego servus tuus et filius ancillæ tuæ.* Sainte Mère, retenez-moi toujours auprès de vous... Autrefois les jeunes gentilshommes servaient en qualité de pages les princes de la contrée où ils étaient nés. Sainte Dame de Chartres, je suis né sur vos terres : que toute ma vie je sois votre page, votre diacre, c'est-à-dire votre serviteur. Ainsi soit-il ! » Il prend alors la résolution d'étudier constamment la Bible, ce livre du diacre, « dont toutes les syllabes ont pour but de signifier Celui qui est l'amour de son cœur. »

Son séminaire est achevé, Notre-Dame l'a exaucé, « ni plus ni moins qu'il ne lui avait demandé » : il a beaucoup souffert, mais il a pu travailler, « se voir debout et sur ses jambes. » Il la remercie de cette faveur inespérée, et, le lundi 13 mai, il se dirige vers Chartres après avoir fait des adieux émus à ses amis de Saint-Sulpice. La veille, Barbès, à la tête de huit cents insurgés, s'est emparé de l'hôtel de ville, puis est venu échouer contre le poste du Châtelet ; la troupe l'a repoussé et les cadavres d'une centaine d'égarés jonchent les rues de la capitale. L'abbé Pie est contraint de se déguiser pour partir : « Je le vois encore, dit un de ses condisciples, affublé d'une vaste redingote bleue, capable de contenir deux ou trois fois sa personne et ornée du ruban rouge de la Légion d'honneur. » Il oublie bien vite cette alerte dans la retraite sérieuse qu'il fait, sous la direction « de son cher père, » M. Lecomte, pour se préparer au sacerdoce.

Laissons-lui rendre compte des impressions de sa première messe à son ami l'abbé de Geslin, dans une lettre du mardi 28 mai 1839. Lui seul le pouvait faire d'une manière moins indigne des grâces qu'il avait reçues :

« Bon petit frère, vous êtes le premier à qui j'envoie les épanchements de mon cœur, au sortir de ces saints jours ; et, dès cette première ligne, cédant à une pensée qui ne me quitte pas, je ne puis m'empêcher de regarder la main qui vous écrit ces choses, en me demandant si c'est bien entre ces pauvres doigts que s'est opérée, deux fois déjà, une si grande merveille. C'est un rêve pour moi. Je crois bien que les paroles consécratoires du prêtre changent le pain et le vin au Corps et au Sang de Jésus-Christ, mais je me demande si les paroles qui ont cette efficacité sont mes paroles à moi. Je ne puis me faire au sentiment de mon pouvoir divin...

« J'ai chanté ma première messe au chœur de notre belle et admirable cathédrale. J'étais assisté de mon très cher curé, qui a fait, avant le *Credo*, une allocution trop belle et trop attendrissante, car à force de faire plaisir, elle faisait pleurer. *Sume de prunis ignis quæ sunt in altari inter Cherubim, et effunde super civitatem :* tel fut son texte. Le développement est plus admirable encore : « Montez à l'autel pour y prendre le feu « de la *charité envers Dieu* et en embraser tous les « cœurs. Montez à l'autel pour y puiser la *charité* « *envers les hommes* et compatir à toutes les « peines, avec la douceur et la tendresse d'une âme « pastorale. » Dans cette seconde partie, mon très cher père a développé des doctrines qui eussent été bien admirées de mon petit frère de Geslin : « Soyez bon, me disait-il, soyez-le partout, soyez-« le surtout à ce tribunal qui n'est pas appelé en « vain un tribunal de réconciliation. Là, soyez bon « jusqu'au scandale : c'est ce scandale que Notre-« Seigneur a donné aux Pharisiens et qui lui valut « des reproches qu'il vous sera honorable de parta-« ger avec Lui. »

Il avait dit à ses amis du séminaire qu'il terminerait son premier prône par ces paroles du récit des noces de Cana : *Et erat mater Jesu ibi.* « J'allais, moi aussi, opérer mon premier miracle, changer, non pas l'eau en vin, mais le vin au sang de Jésus-Christ. J'allais commencer ma carrière évangélique et toute ma consolation était dans le : *Et erat mater Jesu ibi.* J'étais, moi aussi, sous les yeux de Marie, dans sa plus vieille église, dans une ville où tout parle d'elle, dit un ancien auteur, *ubi omnia Mariam sonant...* Or, quels ne furent pas mon étonnement et ma joie quand ce que j'avais pensé depuis si longtemps et médité le matin même, je l'entendis sortir des lèvres de mon cher père me disant en

terminant : « Montez à l'autel, mon jeune ami, « faites votre premier miracle. Courage ! Ce sera « sous les yeux de Marie : *Et erat mater Jesu « ibi...* »

IV. — La personne la plus heureuse après lui, c'était sa mère. Jusqu'ici ils avaient été leur mutuel souci, cela se voyait dans leur correspondance mouillée de larmes, où elle s'enquiert de sa pauvre santé, où il s'applique à déguiser sa souffrance et son dénuement, tandis qu'ailleurs il mande à l'abbé Féron : « Consolez-la donc au milieu de ses peines. Les lettres qu'elle m'écrit sont admirables. Je la vois tout entière sous l'action de Dieu. »

Les voilà réunis maintenant, dans un ménage bien insuffisant, mais ils sont ensemble ; lui, l'appelant sans cesse : « Ma mère, ma bonne mère ; » elle, lui répondant : « Mon fils, » mais, par respect pour la dignité sacerdotale, n'osant plus le tutoyer. Il va travailler « comme un frère plus jeune » avec l'abbé Féron, son vieil ami, qui lui écrivait un jour : « Il n'y a de nuages qu'entre ceux qui ne savent pas s'aimer à tort et à travers ; » avec M. Lecomte qui continuera à le former à la saine doctrine et qui la puise aux bonnes sources, dans les ouvrages de Joseph de Maistre par exemple qui le convainquent de l'infaillibilité du Pape : « C'est là une tête grande et forte, disait-il. Les hommes ainsi faits ont mission pour les siècles où ils vivent, et plus encore pour le siècle qui les suit... Je me sens plus uni à Dieu comme vérité quand j'ai lu ces hommes-là. »

Son rôle est tout tracé : il regardera d'abord avant de juger, écoutera les plaintes de tous, mais avec froideur si elles concernaient son cher M. Lecomte ; puis il se livrera tout entier au ministère de la parole publique. Là il enseignera la vérité pure, avec force, netteté et droiture. « Oh ! que le Saint-Esprit soit donc dans notre jugement, avec sa force divine : *Spiritum ad robur !* » Son curé lui apprenait à ne point imiter ceux qui, pour ménager le loup, font le procès de l'agneau : « Que voulez-vous ? disent-ils, il avait du bon, ce loup ! Ses confrères les loups en disent du bien, il mérite des ménagements. Certain renard même, à qui il fait confidence de toutes ses pensées, assure qu'il a un bon fond. Pourquoi aussi cet agneau a-t-il été le provoquer ? Il n'a eu que ce qu'il cherchait, et il mérite encore qu'on lui donne des leçons. » — Ainsi demeure-t-il prouvé que le mangeur d'agneaux est le plus doux des loups, et que l'agneau mangé est le plus imprudent des agneaux... C'est ainsi qu'on écrit l'histoire, me dit souvent M. le curé. De graves auteurs ne vont-ils pas disant sérieusement que saint Thomas de Cantorbéry était passablement altier ; que Luther a été mal pris, et que c'est la faute des papes s'il a fini par jeter le masque ? Que mille agneaux soient mangés, c'est tout au plus malheureux ; mais qu'un seul pauvre loup soit égratigné, vous verrez comme il deviendra tout de suite intéressant, même pour les honnêtes gens ! »

L'abbé Pie avait donc un rude maître, dont la pensée était claire et bien arrêtée, la parole colorée, ardente, magistrale, l'esprit fin, le jugement d'une singulière rectitude. En lui, disait Mgr Clausel de Montals, il y avait du Fénelon et du saint Augustin et ses discours étaient « de l'or en barre. » Quand il s'était assis dans la chaire de la cathédrale et qu'ouvrant la Bible il disait : « En ce temps-là, » toute l'assemblée écoutait, subjuguée par l'autorité de cet homme qui lui racontait dans sa manière à lui les merveilles de « ce temps-là, » c'est-à-dire de toujours ; qui lui redisait les droits de la vérité sur les âmes et les prodiges que la grâce de Dieu y opère quand elles sont humbles et droites. C'est lui qui a fait l'abbé Pie, le prémunissant contre l'orgueil par la connaissance même des dons que Dieu lui avait départis : « *Fecit mihi magna qui potens est*, disait la plus humble et la plus magnanime des créatures ; » dirigeant ses études, lui donnant l'exemple de sa vie laborieuse, sainte et traversée d'horribles peines intérieures. « Ah ! disait-il, le bon Dieu m'a toujours conduit par des voies hérissées de ronces ! » Le jeune vicaire éprouve pour lui, outre une affection très vive, une immense compassion, et il lui arrive dans ses discours aux fidèles d'implorer les prières pour lui : « O Jésus ressuscité, s'écrie-t-il un jour de Pâques, vous qui vous appelez la Résurrection et la Vie, soyez la résurrection du troupeau, mais soyez aussi la résurrection du pasteur ! Les François de Sales sont rares. Ne brisez pas, Seigneur, l'instrument de vos bontés envers ce peuple qui vous est cher ! » Et tous les auditeurs se mettaient à pleurer.

Voici son plan d'études : la dogmatique d'abord, approfondie par la lecture des théologiens, surtout de saint Augustin, saint François de Sales et Bossuet, puis éclairée aux lumières de l'histoire, aux rayons de la patristique ; l'histoire du diocèse de Chartres et de ses princes, comme saint Yves et saint Fulbert ; ensuite l'histoire des Pères des quatre premiers siècles : « Il n'y a pas une seule question neuve dans notre siècle. Toutes les difficultés de l'époque se retrouvent entre les évêques et les préfets et empereurs du Bas-Empire... Avec saint Jean Chrysostome, saint Ambroise et saint Augustin, on sait par cœur les philosophes et les politiques d'aujourd'hui et on a de quoi les écraser. »

Pendant ce temps il regarde en face la société moderne d'où Jésus-Christ est exclus. Elle a apostasié ; de chrétienne elle s'est faite naturaliste, elle se meurt, privée de sa vie qui est Jésus-Christ. Pour la ressusciter il faut la ramener au christianisme intégral. Mais le mal est surtout à la base, dans l'éducation de la jeunesse, dans les doctrines de l'Université, l'ennemie, la païenne.

Ses trois premiers discours traitent de l'édu-

cation, du choix des maîtres et des pensions, du choix d'un état et de la vocation des enfants injustement ravis à l'Eglise. (1839).

« On demandait à saint Jean Chrysostome, dit-il, à quoi servaient les religieux. Il répondait : « A faire l'éducation de vos fils. » Or nos religieux enseignants, la France leur a fermé leurs florissants collèges. »

La question de la liberté d'enseignement commençait à se poser et c'est le vieil évêque de Chartres qui se préparait à ouvrir le feu. Aussi les discours du jeune vicaire l'enthousiasment, ils répondent à ses idées mûrement méditées, à ses convictions, à ses ardeurs pour les justes et saintes luttes de l'Eglise. D'ailleurs, s'il part en guerre, ce n'est pas sans avoir prié devant son crucifix. L'abbé Pie l'entend réciter un matin le *Miserere* tout entier avec, entre chaque verset, la prière des litanies : *Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus, audi nos.* Il apportait bien dans la lutte ses vieux ressentiments d'ancien régime, lui qui avait vu la Terreur, mais il y apportait surtout sa foi, son caractère solide comme les roches du Rouergue, toute son âme, tout le souffle de ses dernières années. Et quand il prenait la plume, il écrivait, de sa forte écriture qui ressemblait à des coups de hache, de rudes pages qui frappaient l'Université, les philosophes, les ministres à tour de bras, sans crier gare : « Je n'aime point la guerre à coups d'épingle, disait-il. Quand il faut la faire, je tâche que ce soit à coups de canon. » C'était d'ailleurs un sincère et un tenace. Sa première lettre porte la date du 4 mars 1841, et en 1850 il signait la quarantième.

Il est tellement émerveillé du talent de l'abbé Pie que dès le carême de 1840 il lui demande de prêcher le sermon des dimanches.

V. — L'Eglise est attaquée, le jeune orateur s'appliquera à la venger.

Il s'était établi alors un courant puissant d'apologétique chrétienne, produit par le souffle éloquent de Lacordaire. L'abbé Pie ne possède point ces coups d'aile, ces admirables envolées qui sont le partage unique du génie. Nous connaissons la manière et les dons splendides du conférencier de Notre-Dame, il demeure sans rival depuis saint Bernard, il est le prince des orateurs de la chaire du dix-neuvième siècle, le seul qui ait saisi, possédé, subjugué, et — qu'on nous passe ce mot — emballé son auditoire. Au surplus nous ne lui avons pas marchandé nos éloges ni notre admiration[1]. Mais entre Pie et Lacordaire il n'y a rien de commun, rien qui les rapproche, ni la méthode, ni le point de vue, ni même la doctrine. L'un s'élance plus haut que l'aigle, éblouit et écrase ses auditeurs, leur enlève même la pensée de discuter la vérité qui s'impose avec ses fulgurantes clartés, fait appel à la liberté, au droit commun pour l'Eglise, ne demande même que cela pour elle, et par ses superbes indignations contre les prétendus amis de la liberté qui lui refusent la liberté, il fait éclater les applaudissements. L'autre est didactique, précis, procède du connu à l'inconnu, divise avec art son sujet, s'occupe surtout du fond de la doctrine qui lui paraît un peu négligé ailleurs, et établit ses thèses non point sur le droit commun, mais sur l'autorité divine de l'Eglise. Quand il a parlé, on sait, on comprend, on est convaincu, nulle obscurité ne reste, nul préjugé ne tient plus debout, l'œuvre se dresse imposante dans sa beauté un peu rigide, malgré la lumière tranquille qui la fait ressortir.

La religion chrétienne, il la montre d'abord *supérieure* dans tous les genres de grandeur : bienfaits, apostolats, persécutions, dévouements. Mais ce qui établit sa supériorité, c'est la *révélation*, qui n'est point l'ennemie de la raison, mais « une sœur qui la convie à se jeter dans ses bras. » Un troisième discours expose les *maux de l'Eglise* opprimée par les princes et par les passions depuis saint Athanase jusqu'à saint Thomas Becket, bien qu'elle soit la fille du Roi du ciel, la Reine qui ne doit pas servir, mais commander, suivant le mot de saint Augustin : *Non servit Ecclesia, sed dominatur.* « Toute captive qu'elle soit, elle veut qu'on la traite en reine, non par grâce, mais de droit. » Nous reconnaissons déjà les grands traits de la doctrine du futur évêque de Poitiers sur les droits de l'Eglise.

On pense bien que cette hardiesse d'affirmation, et ce ton élevé soulevèrent des critiques et des jalousies. Des confrères même trouvaient qu'il le prenait de bien haut ; mais son évêque et son curé l'approuvaient, pour lui c'était un engagement à continuer. Cependant, au lieu de prêcher le dimanche, l'année suivante il donnera ses instructions le vendredi.

En 1841 il traite de l'*union du dogme et de la morale*, suivant ainsi rigoureusement son plan. L'Eglise est reine : elle a donc le droit de commander aux esprits et aux cœurs. Alors se produit la grande objection : Pourquoi est-elle intolérante ? « Où est la vérité, répond-il, là est l'intolérance. La vérité est placée entre les sectes diverses comme l'enfant entre ces deux femmes du jugement de Salomon. A laquelle l'adjugerez-vous ? Dites qu'on vous apporte un glaive, feignez de trancher, et alors examinez le visage que feront les prétendantes. Il y en aura plusieurs qui se résigneront à la part qui va leur être livrée. Déclarez aussitôt : Celles-là ne sont pas les mères ! Mais il en est une autre qui, se refusant à toute composition, dira : « C'est à moi qu'appartient la « vérité tout entière. Je ne souffrirai pas qu'elle soit « morcelée, coupée. » Dites : Celle-là est la véritable mère ! »

A travers ses phrases lumineuses transparaissaient les allusions contre Cousin d'abord, puis, contre Michelet et Quinet, qui menaient alors une

[1] Voir nos études sur LACORDAIRE, dans l'*Ami du Clergé* de 1897 et 1898.

odieuse campagne contre les Jésuites : « Qu'ont-ils donc écrit de nouveau, s'écriait-il, ces deux adversaires, non pas de la Compagnie, mais de la religion de Jésus ? » Et l'évêque de dire : « Ainsi le veut saint Paul : *Increpa eos dure.* »

Vient ensuite la *pratique de la foi*, le dimanche, les fêtes, la messe, les offices de l'Eglise (1842 et 1843), enfin (en 1844) la *vie surnaturelle*, Jésus-Christ et la grâce. C'était le sujet favori, le sujet rêvé, le sujet évangélique du règne de Dieu. Plus de réfutations de doctrines contemporaines ni d'allusions irritantes, mais l'exposition calme, élevée, délicieuse, de la doctrine sortie du cœur même de Jésus-Christ. « Le cœur de Jésus, c'est tout Jésus. Si je vais à Bethléem, si je vais à la Cène, si je vais à la Croix, je vois partout son cœur, c'est son cœur qui a tout fait. Si je le cherche à l'autel, j'y sens palpiter son cœur... Otez à Jésus son cœur, ce ne sera plus Jésus pour moi ! » Ou bien il revient à Marie, et, le jour de l'Assomption, regardant derrière l'autel du chœur le beau groupe du sculpteur Bridan qui la représente portée au ciel sur les bras des anges : « O Marie, dit-il, nous célébrons votre grande solennité, la grande solennité de votre royaume de France et de votre Eglise de Chartres. Etendez donc, ô Mère céleste, votre main bénissante sur cette France aujourd'hui si profondément blessée !... » Ces accents lui conquièrent tous les cœurs, tous les assentiments, et à Chartres se taisent les petites jalousies pour laisser parler la voix universelle, admiratrice de son beau talent.

Et chez lui ce n'est pas une doctrine de professeur, mais de prêtre ardemment zélé qui par elle veut prendre action sur les âmes. Avant de monter en chaire, il conjure les anges « d'arracher de son cœur toute fibre qui vibrerait pour un autre sentiment que le plus pur amour de Jésus-Christ et de son Eglise », et toutes les fois qu'il parle, un cierge brûle devant Notre-Dame du Pilier, afin que Marie avive encore dans son âme la flamme de la foi. Son visage émacié faisait impression. « Son front, déjà très développé, raconte un de ses auditeurs, brillait comme l'ivoire, encadré dans sa chevelure de feu. Il commençait par se tourner du côté de l'autel pour y chercher lumière et bénédiction ; puis, son regard perçant se promenait sur tout l'auditoire, comme pour en prendre possession. Alors un sourire d'une bienveillance communicative se plaçait sur ses lèvres, semblant répondre à la voix intérieure de la vérité qui le pressait de parler. Il parlait : sa voix limpide, fraîche et bien cadencée pénétrait de toutes parts avec des modulations qui lui étaient particulières et qui faisaient de son discours une belle musique. On oubliait sa jeunesse qui semblait être celle de la vérité elle-même, toujours ancienne et toujours nouvelle, toujours jeune de beauté et d'immortalité. On était emporté par toutes les puissances de l'esprit, sans qu'on songeât à se soustraire à cette fascination de l'oreille et de l'âme; et on ne regrettait, quand il avait fini, que de voir se rompre le charme sous lequel il nous avait tenus trop peu de temps. »

L'abbé Lecomte ne néglige pas non plus chez lui l'éducation du cœur. Il lui fait aimer les orphelines de la baronne de Coussay, — la fille du malheureux Foulon assassiné le 14 juillet 1789 par une populace sauvage. C'est à elles que l'abbé Pie dédiera son histoire de sainte Soline, la première fleur cueillie par la Reine des anges dans la cité chartraine. Il le voue au ministère des enfants pauvres, estropriés, rebut de la société qui recueille sa charité pastorale. Un de ces malheureux que le bon curé instruit à part, choisit le jeune vicaire pour son confesseur : « Je suis ravi, lui dit l'abbé Lecomte, que vous ayez *mérité* le choix de ce pauvre petit. Ainsi nous partagerons la besogne à nous deux pour le préparer à sa première communion. » L'abbé Pie s'en déclare « singulièrement consolé » : « Dieu sait, écrit-il à un ami de Saint-Sulpice, que je ne balancerais pas entre l'instruction religieuse des enfants du préfet qui m'est confiée, et la direction de ce pauvre petit ! » Toutefois le ministère des confessions l'attriste par le spectacle écœurant de la misère humaine qu'on y touche du doigt : « Lorsque au tribunal de la pénitence, dit-il, j'entendis pour la première fois une confession générale, je compris qu'il n'y avait plus de bonheur sur la terre ! » L'impression en fut terrible sur son âme innocente et neuve qui n'avait vu les passions dégradées que dans les lointains de la théorie.

VI. — Théologien, orateur, homme de ministère, il va maintenant se révéler écrivain et artiste, et c'est encore sa foi qui le pousse vers ces régions où il se trouve aussitôt à l'aise et chez lui. C'est que l'architecture, disait-il, c'est encore de la théologie. Souvent agenouillé dans la chapelle abandonnée de Notre-Dame de Sous-Terre, « seul au milieu des ténèbres et du silence, » il se demandait « si ce désert ne retrouverait pas un jour la vie, si cette solitude n'était pas destinée à refleurir. » Sa cathédrale de Chartres surtout le transportait : « On pourra voir quelque chose de plus beau dans le ciel, mais sur la terre, non ! » Et il se met à l'étudier avec amour, à l'expliquer, à la chanter : « De tous les points de l'édifice, n'entendez-vous pas comme une voix qui vous crie : Je suis catholique ! — Je suis catholique, à moi le ciel ! Voyez dans mes vitraux les anges et les saints dans la lumière de la gloire ! — Je suis catholique, à moi la terre ! Voyez ces flots de fidèles inondant mes parvis et ces générations endormies sous mes dalles en attendant le réveil de la résurrection ! — Je suis catholique, à moi toute la création ! Voyez cette végétation de pierre dans mes sculptures : tous les règnes, toutes les saisons, ces arbres, ces fruits, ces vignes, ces épis et ces fleurs ! — A moi le temps, à moi l'histoire !... »

Son livre sur Notre-Dame de Chartres est plein d'érudition, mais sa science n'est point naturaliste, excluant la légende des saints et leurs miracles parce qu'ils sont trop merveilleux. Il est de

l'école de saint François de Sales et dit avec lui : « Une histoire, pour être admirable, n'en est que plus croyable aux amants de Jésus-Christ... ; et quant à moi, mon âme ne trouve rien de malaisé à croire parmi les effets du divin amour. »

Tout prie dans une cathédrale, mais surtout les offices liturgiques, la prière de l'Eglise. Or, à Chartres, la liturgie avait été étrangement défigurée par les siècles précédents et enfin par le fameux abbé Sieyès. On trouve à ce propos, dans les *Institutions liturgiques* de dom Guéranger, cette page vengeresse qui fut attribuée à l'abbé Pie : « Epuré par les soins de ce conventionnel, chancelier du chapitre, le bréviaire de l'Eglise des Yves et des Fulbert dissimula, comme par honte, les saintes et patriotiques traditions sur la Vierge des Druides, et l'on cessa de chanter sous les voûtes mêmes de Notre-Dame de Chartres ces doux et gracieux répons dont Fulbert composait les paroles et dont Robert le Pieux créait la mélodie. Quelques années plus tard, l'image de la Vierge encore debout sur l'autel profané de la cathédrale, transformée en déesse de la Liberté et de la Raison, parut la tête couverte du bonnet ignoble dont l'abbé Sieyès et ses pareils avaient fait un symbole de terreur ! » Le jeune prêtre souffrait de ces souvenirs, de ces contrastes du présent déshonoré avec le passé glorieux, surtout depuis qu'il avait accueilli à Notre-Dame un prêtre inconnu qui se dit bénédictin de Solesmes et qui n'était autre que dom Guéranger. (16 mars 1841). Ensemble ils avaient exploré tout l'édifice et, au contact de cet homme que Dieu avait doué du sens liturgique, l'abbé Pie se sentit porté irrésistiblement vers le rit romain, comme son esprit théologique le portait vers Rome. Il comprit que par leurs liturgies particulières, incomplètes, faites de prières douteuses, rougissant de la vérité intégrale, les Eglises de France demeuraient isolées de l'Eglise romaine, ne s'abreuvaient pas aux mêmes sources sacrées. Aussi quand parut l'*Année liturgique* : « Enfin ! écrivit-il à l'auteur, voilà donc l'Eglise ! Combien elle est plus aimable que tout ce qui veut se substituer à elle ! »

Ce qui le chagrine toutefois, et vivement, c'est qu'ici il se trouve en divergence de vues avec son évêque. Mgr Clausel de Montals était attaché, par habitude, aux idées gallicanes, et réprouvait les « nouveautés » romaines. A son gré, c'était un engouement déraisonnable que celui qui, au risque de tout bouleverser, cérémonies et chant, au grand scandale des fidèles étonnés, poussait nombre d'évêques français, à la tête desquels se plaçait Mgr Parisis, à remplacer brusquement des rits aimés par des rits romains, mais inconnus. Cependant il était l'enfant soumis du Pape : si le Pape eût parlé, il eût obéi aussitôt, mais Grégoire XVI se taisait ; peut-être même trouvait-il que l'évêque de Langres se pressait beaucoup ; sûrement il n'eût jamais imposé aux catholiques français la liturgie romaine. Rome encourageait discrètement dom Guéranger, le favorisait, mais ne lançait personne [1]. Elle n'ignorait pas qu'il se dessinait une opposition formidable dans le camp gallican, préparée par les d'Astros, les Fayet, les Affre, et, comme toujours, elle attendait. C'est ce que fit aussi l'évêque de Chartres. Très disposé d'abord à appuyer les réclamations adressées au Pape lui-même, il consulta un haut personnage de la cour romaine et reçut réponse que, s'il agissait, il perdrait la bonne renommée qu'il s'était acquise auprès du Souverain Pontife. Il avoua à l'abbé Pie qu'il était *enfoncé* et lui montra la pièce romaine : « Il y avait, mande celui-ci à dom Guéranger, ces mots à peu près textuels : « Il n'y a « pas moyen de toucher au R. P. de Solesmes ; les « Romains espèrent beaucoup de cette réaction « liturgique. » Et comme le bon évêque n'est nullement gallican, si ce n'est de nom, il est redevenu tout à fait ami envers vous. »

Ses relations avec l'abbé de Solesmes paraissent lui avoir imprimé un élan nouveau dans la carrière qu'il s'est tracée. Architecture, monographies diverses, translation et reconnaissance de reliques, il s'adonne à tout. Le *Constitutionnel* et le *Glaneur*, journal de M. Isambert, publient des fantaisies malveillantes sur le moyen âge, la Papauté, les Indulgences, à propos d'un rapport de M. de Santeul, secrétaire général de la préfecture, sur le *Trésor de Notre-Dame de Chartres ;* il prend la plume et leur fait rentrer leurs blasphèmes dans la gorge. Surtout il fait ses délices d'écrire la vie de saint Fulbert et s'en ouvre ainsi à son nouvel ami : « A la suite de la décadence qui précéda l'an mille et qui fit jeter à Fulbert ce cri d'alarme : « Il n'y a plus d'évêques dans « l'Eglise de France ! » Fulbert, par son caractère véritablement épiscopal et par son école devenue une pépinière d'évêques, apparaît comme l'avant-garde du grand *sæculum Hildebrandinum*, ainsi que le protestant Cave l'a si bien défini. Puis, Fulbert docteur et père d'une génération de docteurs ; Fulbert liturgiste, bâtissant une église, composant des répons... J'ai, en particulier, beaucoup de détails sur l'intérieur de l'école de Fulbert. Oh ! qu'il y avait d'élan, de vie, de chaleur, de poésie, de prière, d'harmonie, dans ce séminaire ! Nous ne sommes donc pas égarés par notre imagination, quand nous rêvons quelque chose de mieux que ce que nous avons, que nous souffrons de ce froid glacial et que secrètement nous nous demandons s'il en a toujours été ainsi : *Initio non fut sic.* »

La formation ecclésiastique de cette magnifique intelligence de l'abbé Pie est complète. Il est théologien, tout compénétré de l'Ecriture sainte et des Pères, il est historien, artiste, orateur, écrivain, polémiste au besoin. L'année suivante il recevra à Orléans, par son incomparable discours sur Jeanne d'Arc, la consécration de la renommée

[1] Ces renseignements ont été donnés de vive voix à M. Perriot par dom Guéranger, à la fin de l'année 1869, et on en trouverait sûrement la confirmation dans les manuscrits de Solesmes.

et de l'admiration universelle, et il n'aura pas encore vingt-neuf ans. Enfin il est droit, il est bon, il est « homme d'Eglise » et romain.

Un tel homme est fait pour gouverner son époque.

L'AMI DU CLERGÉ et les livres

Comptes rendus bibliographiques

De l'habitation du Saint-Esprit dans les âmes justes, *d'après la doctrine de saint Thomas d'Aquin,* par le R. P. Barthélemy Froget, maître en théologie, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. — *Deuxième édition.* — In-12. — Paris, Lethielleux. — Pr. : 4 fr.

Le rapide écoulement de la première édition de ce substantiel et magistral ouvrage confirme d'une manière décisive les éloges que nous lui avons donnés à sa première apparition. On ne trouve en aucun autre ouvrage aussi bien présentée, à la portée de tous les esprits, cette doctrine sans laquelle on ne peut connaître comme il convient les bienfaits sans nombre que nous avons reçus et que nous recevons sans cesse de l'Esprit-Saint, ni entendre aussi bien qu'il le faut pour la direction des âmes notre déification par la grâce. Aussi pensons-nous que cette seconde édition n'aura pas un succès moins éclatant que la première.

« Cette seconde édition, dit le P. Froget, est la reproduction exacte de la première, sauf quelques légers changements, non de doctrine, mais de disposition. Ainsi, nous avons multiplié les chapitres pour en rendre la lecture plus facile; renvoyé à la fin du volume, par mode d'appendice, certaines discussions goûtées, il est vrai, des théologiens, mais un peu ardues pour le grand public ; et supprimé, par amour de la paix, une polémique devenue moins utile, après que la vérité avait été dûment rétablie. Nous avons également ajouté quelques éclaircissements sur les dons du Saint-Esprit pour bien mettre en lumière la pensée de saint Thomas. » (Avant-propos, p. xv).

La discussion renvoyée à la fin du volume est l'exposition et la réfutation de l'opinion du P. Petau, qui regarde l'inhabitation divine par la grâce comme propre au Saint-Esprit, comme si la personne du Saint-Esprit avait avec les âmes justes une union spéciale qui n'appartiendrait pas aussi au Père et au Fils. Cette opinion erronée est encore à combattre, puisque des théologiens contemporains l'ont reprise à leur compte : les arguments et les explications du P. Froget ne laissent rien à désirer.

La polémique est sans doute celle que nous avons eue avec l'auteur au sujet de l'intervention des dons dans les actes ordinaires des vertus surnaturelles. Le P. Froget a bien fait de ne pas en encombrer la marche de son volume. Comme il le dit dans son avant-propos, il n'a pas modifié sa doctrine sur ce point ; il a cependant quelque peu amélioré son exposition. Ainsi a-t-il mis en meilleure lumière le principe fondamental de saint Thomas sur la distinction des vertus et des dons, savoir, la différence des deux moteurs qui sont les principes des actes surnaturels : Dieu et l'homme, l'inspiration divine et la raison éclairée par la foi. Les éclaircissements ajoutés à sa première rédaction lui ayant été probablement suggérés par cette même polémique, elle n'aura pas été sans quelque utilité pour les lecteurs de sa seconde édition et des suivantes.

Le Grand schisme d'Occident, par L. Salembier. — Un vol. in-12, 3 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

Il n'y a pas, dans l'histoire de l'Eglise, une époque plus obscure et plus troublante que celle du grand schisme d'Occident. M. Salembier, des Facultés catholiques de Lille, a résolument entrepris la tâche ardue de nous faire connaître cette triste époque ; et il l'a fait avec la science d'un historien, et la foi d'un théologien catholique. La vérité brille dans ses pages ; et avec la vérité s'impose à tous les esprits cette conviction que l'Eglise seule, avec Jésus-Christ, son divin fondateur et son invincible soutien, pouvait sortir victorieuse d'une tempête où aurait sombré toute institution humaine.

Après un brillant et rapide tableau de l'état de l'Eglise et du monde chrétien à la fin du XIVe siècle, l'auteur commence son histoire à la mort de Grégoire XI, que l'influence de sainte Catherine de Sienne avait ramené d'Avignon à Rome (1378). Les cardinaux, au milieu des troubles, des émeutes, poursuivis et épouvantés par les cris d'une populace furieuse qui réclame un pape romain, ou au moins italien, élisent l'archevêque de Bari, Barthélemy Prignano, qui prend le nom d'Urbain VI. Cette élection, à supposer même qu'elle ait été viciée par la peur, est ratifiée plus tard par les mêmes cardinaux électeurs, et particulièrement par les deux futurs papes d'Avignon, Robert de Genève et Pierre de Lune, Clément VII et Benoît XIII. Il semblait que tout dût être fini, et que le Souverain Pontificat ne pût pas être contesté à l'élu de tous, Urbain VI. Malheureusement, à cause peut-être de la dureté opiniâtre et violente du nouveau pape, il se fit un revirement parmi les cardinaux, et ceux-ci, prétendant que l'élection de Rome n'avait pas été libre, en firent une nouvelle à Fondi, et nommèrent Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII, et retourna porter son siège dans la ville d'Avignon.

C'est ainsi que commence le schisme. Le monde catholique se divise en deux obédiences, celle de Rome et celle d'Avignon. Le pape de Rome a pour lui son élection légitime ; celui d'Avignon, une élection postérieure qui pouvait paraître également légitime aux peuples, ignorants des événements qui s'étaient passés, et dociles à la voix de leurs chefs temporels et spirituels. Où donc était l'autorité de l'Eglise dans ces tristes conjonctures ? Saint Antonin nous répond : « Il faut croire qu'il n'y a qu'une seule Eglise et un seul vicaire de Jésus-Christ ; mais s'il arrive que par un schisme on élise plusieurs papes, il n'est pas nécessaire au salut de savoir que c'est celui-ci ou celui-là qui est le vrai pontife. » Un concile national de Paris déclare : « Combien que la partie de l'intruz soit faulse, toutes-fois est-elle grandement colourée et fondée par diverses escriptures et raisons, et soutenue par plus grand nombre de clercs notables qu'il n'en a en l'obéissance de notre saint père Benoît (ce concile était Avignonais) ; et si est certain que, au commencement du scisme, les deux esleuz furent esleuz par tout le collège des cardinaulx. » — « Que la foi et la piété ne s'alarment pas, dit M. Salembier ; Dieu n'a jamais frustré de la puissance des clefs et des bienfaits qui en émanent une partie considérable de son Eglise entraînée par ses évêques dans une erreur *pratique et de bonne foi.* Le pape d'alors, quel qu'il soit, est au moins investi de ce que le droit canonique appelle un *titre coloré,* parfaitement suffisant, dans ces conditions d'erreur commune et pratiquement invincible, pour administrer les sacrements, pour garder et conférer la juridiction extérieure. » Telle est la vérité : ainsi, il peut y avoir des saints dans les deux obédiences ; ainsi les papes d'Avignon ne sont pas dans la liste des antipapes.

Cette doctrine du savant auteur le guide dans tout le cours de son récit : nous ne pouvons que le suivre à grands pas. A Rome, après Urbain VI, se succèdent Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII. Le siège d'Avignon voit mourir Clément VII, dont le roi de France a fait la meilleure oraison funèbre en disant de lui : «Cui parcat Altissimus.» La mort de ce pape aurait terminé le schisme, si les cardinaux d'Avignon n'avaient élu, douze jours après, l'Aragonais Pierre de Lune, qui régna sous le nom de Benoît XIII. La crise redouble alors d'intensité, la chrétienté se divise de plus en plus, les cardinaux eux-mêmes finissent par se détacher de leurs pontifes, et convoquent un concile à Pise. Là, quatre pariarches, vingt-deux cardinaux, quatre-vingts évêques et les représentants de plus de cent autres, quatre-vingt-sept abbés, quarante-un prieurs et généraux d'ordre, par une sentence inouïe, déclarent Benoît et Grégoire indignes du souverain pontificat, les déposent de leurs fonctions et dignités et les chassent de l'Eglise. Un soi-disant conclave se réunit, et nomme pape Pierre Philargi, sous le nom d'Alexandre V. Ainsi, au lieu de deux papes, il y en eut trois.

Alexandre ne régna que dix mois : on le remplaça par son soutien et son confident le cardinal Cossa, Jean XXIII, *vir in temporalibus magnus*, dit saint Antonin, *in spiritualibus nullus*. Un nouveau concile, encore inutile, se tint à Rome ; et peu après, Sigismond, roi des Romains, intervenant dans ces affaires annonça à la chrétienté que par suite d'une entente avec le pape (quel pape ?) un concile général s'ouvrirait à Constance le premier novembre de l'année suivante, 1414.

Cependant Grégoire XII, un des condamnés de Pise, trainait çà et là sa tiare et sa dignité. Il déclina d'abord l'invitation au futur concile que lui adressa Sigismond, puis il consentit à s'y faire représenter. L'autre condamné, Benoît XIII, avait, dès les premiers jours de son élection, manifesté le désir de faire cesser le schisme, « dût-il finir ses jours dans le désert ou dans le cloître. » Etait-ce sincère ? Les événements qui suivirent permettent d'en douter. Mais voici que le roi de France se retire de l'obédience de Benoît, et que ses cardinaux eux-mêmes l'abandonnent. Pour dompter le vieux et opiniâtre pontife, on appelle pour assiéger Avignon un aventurier dont l'épée était à vendre, Geoffroy de Boucicaut. Benoît XIII, après une longue résistance, réussit à sortir de la ville. Il ne sera plus permis, après le livre de M. Salembier, de confondre le condottiere Geoffroy de Boucicaut avec son illustre frère Jean de Boucicaut.

Enfin le dernier acte de cette longue tragédie se joue à Constance. Nous ne nous permettrons pas de défiorer, en le résumant, l'éloquent récit de M. Salembier : c'est dans son livre qu'il faut voir se dérouler les péripéties de cette mémorable assemblée qui, après tant de luttes, rendit la paix à l'Eglise, par l'élection incontestée et incontestable de Martin V. Le grand schisme d'Occident est terminé.

On trouvera dans l'ouvrage que nous avons essayé d'analyser l'origine véritable de cette doctrine dangereuse qui s'appelle le gallicanisme. Le gallicanisme n'a pas son origine dans les canons de Constance : il faut, et ce sera une révélation pour plusieurs, le faire remonter plus haut, au nominaliste Occam, et à l'Université de Paris dont Gerson et d'Ailly furent les porte-parole.

Tel est en substance le livre de M. le chanoine Salembier. On peut dire que maintenant la lumière est projetée, aussi abondante que possible, sur les ténèbres de l'époque du grand schisme. Ce livre sera désormais nécessaire à celui qui voudra étudier sérieusement et profondément l'histoire de l'Eglise catholique. De plus, ceux que désolent les malheurs de notre temps y trouveront des motifs de consolation et d'espérance : Dieu permet que son Eglise soit éprouvée, persécutée, attaquée de toutes façons; mais jamais il ne laissera les portes de l'enfer prévaloir contre elle.

La sainte Eucharistie. *Somme de théologie et de prédication eucharistique*, par l'abbé Jourdain, chanoine honoraire d'Amiens. — Tome III : *Du culte liturgique rendu par l'Eglise au Très Saint Sacrement.* — Un vol. in-8 raisin de 832 p., 10 fr. — Paris, H. Walzer.

De Sacramentis. — *Pars I : De Sacramentis in genere, Baptismo, Confirmatione, Eucharistia.* — Auctore P. Einig, S. Ph. et Th. Doctore, ejusdem S. Theologiæ in Seminario Trevirensi professore. — Un vol. in-8 de 250 p. 3 fr. 75. — Trèves, librairie Saint-Paulin.

I. — M. Jourdain nous a fait attendre près de quatre ans ce tome III de son grand travail sur la *Sainte Eucharistie ;* mais nul ne s'en plaindra quand on aura constaté la conscience profonde avec laquelle l'auteur a exploré son sujet, la clarté surtout et l'intérêt d'exposition qu'il a su répandre à travers toute cette érudition.

Ce tome III étudie donc sous tous ses aspects le culte rendu par l'Eglise au Très Saint Sacrement, son caractère, ses motifs, les édifices qui lui sont destinés, ses ministres, les rites et leur symbolisme, la diversité des liturgies et leur identité essentielle, l'exposé très détaillé des principales *liturgies de la messe*, cérémonies et prières (liturgies primitives, liturgie de Jérusalem ou de saint Cyrille, liturgies des Constitutions apostoliques, liturgies occidentales, romaine, ambrosienne, mozarabe, etc., principales liturgies orientales, patriarcat de Constantinople, patriarcat d'Alexandrie, patriarcat d'Antioche, Maronites, Arméniens, etc., p. 380 590), le chant ecclésiastique, l'historique et la liturgie des expositions, processions et saluts du Saint-Sacrement, et une explication très développée (avons-nous besoin de dire qu'elle est très riche ?) de l'office du Saint-Sacrement.

II. — M. Einig, le sympathique professeur du Grand Séminaire de Trèves, poursuit la publication de son cours de *Théologie dogmatique*, qui, avec ce premier volume *De Sacramentis*, atteint son tome V. Nous avons dit déjà la distinction de ces Manuels, rédigés dans une langue claire, lumineuse et chaude. Ces pages sont surtout des modèles de plénitude et de concision. On vous dit tout l'essentiel du dogme et de la controverse ; et comme pourtant on ne peut tout vous dire, on vous donne le goût de poursuivre vous-même votre étude. Presque pas une page qui ne vous ouvre ainsi des perspectives attirantes sur les régions plus profondes de la théologie.

Et voilà vraiment comme il faut entendre l'enseignement. Ce que l'on apprend sur les bancs ne peut être que peu de chose, même pour les intelligences dites d'élite. L'essentiel n'est-il pas d'emporter, avec un bagage solide de notions fondamentales, le désir d'aller plus avant, la résolution de cultiver, de développer le germe assimilé au séminaire, le goût enfin de la théologie ?

Car, on ne fait bien que ce que l'on fait avec goût. On ne comprend que ce que l'on aime. Et sans doute ce n'est pas l'amour qui donne à l'intelligence la sûreté, et ce n'est pas le cœur qui fait le jugement ; mais tout de même on pourrait soutenir que l'amour est une condition de justice, — et de justesse dans nos appréciations. Si Dieu nous connaît et nous pénètre si intimement, c'est qu'il nous aime. Et n'est-ce pas Joubert qui a dit que « les hommes ne sont justes qu'envers ceux qu'ils aiment » ? Et il est bien vrai en effet que ce n'est pas trop de toute la charité commandée par Dieu pour assurer toujours à nos jugements toute leur rectitude quand il s'agit d'autrui.

Nous voilà bien loin de la théologie, allez-vous dire ? Pas autant qu'il vous semble. Si tant de gens boudent la théologie ou déclarent n'y trouver qu'obscurités, n'est-ce pas un peu parce qu'ils s'habituent à la considérer comme une étrangère, comme une ennemie, au lieu de voir en elle l'*Alma mater* qui leur garde toujours en réserve tous les trésors du lait doctrinal sans lequel il n'est pas de santé intellectuelle ni de développement sûr ?

Ouvrez ces pages du Dr Einig, où tout est substance, où tout est vie, où tout est clarté, où même les yeux trouvent leur joie, grâce à l'excellence de la typographie Saint-Paulin, une typographie que chez nous on réserve trop aux ouvrages de luxe et dont là-bas on fait volontiers honneur à de simples manuels.

Dix-neuvième siècle. *Esquisses littéraires et morales*, par le P. Longhaye, S. J. — Un vol. in-18 jésus de 422 p., 3 fr. 50. — Paris, Retaux.

Ecrivains célèbres de l'Europe contemporaine, par V. Jeanroy-Félix. — Un vol. in-8 de 424 p., 4 fr., *franco* 4 fr. 50. — Paris, Bloud.

Ceux que j'ai connus. Ceux que j'ai aimés, par Ch. de Ricault d'Héricault. — Un vol. in-12 de xv-356 p., 3 fr. 50. — Paris, Briguet.

Etudes d'Histoire et de Littérature, par Edmond Biré. — Un vol. in-8 de 352 p., 3 fr. 50. — Lyon, Vitte.

Histoire de la Littérature française, par Emile Faguet, de l'Académie française. — Deux vol. petit in-8 de 476 et 482 p., 12 fr. — Paris, Plon.

I.— Ce volume du P. Longhaye n'est qu'une première série, où l'on trouvera des études sur Chateaubriand,

Mme de Stael, Joseph de Maistre, M. de Bonald, Lamennais, Lamartine. Son *Histoire de la Littérature française au XVIIe siècle* a placé le P. Longhaye à l'un des premiers rangs de la critique contemporaine; et quand ses études sur le XIXe siècle seront achevées, elles donneront le mot définitif sur cet âge si troublé.

Ce sera un mot chrétien, car le P. Longhaye, comme il le déclare dans sa préface, écrit « tout d'abord pour les *croyants logiques*, jaloux d'honorer leurs principes en les faisant servir à quelque chose, et qui n'estiment pas plus élégant de les oublier dès qu'il ne s'agit plus directement et formellement de religion. »

Ce sera aussi un mot d'espoir. Car, rationalisme ou réalisme, les deux grands errements littéraires de ce siècle ont fini par causer quelque lassitude, quelque dégoût. Musset disait de sa propre destinée :

J'aurai du moins le cœur
De la mener si bas que la honte l'en prenne.

La libre pensée n'a pas fait moins pour l'âme française : et, aujourd'hui, il semble à plus d'un signe que l'âme française commence d'en rougir.

Et de qui faut-il désespérer quand on voit, en 1797, Bonaparte écrire à son frère Joseph que, si Pie VI venait à mourir, il n'y aurait pas d'élection nouvelle, la papauté serait abolie, — et, la même année, paraître à Londres un écrit intitulé : *Essai sur les révolutions*, signé Chateaubriand, et terminant sur cette conclusion : « Le christianisme est mort : que pourra-t-on bien mettre à sa place? »

II. — Et ce n'est pas seulement de ses propres excès que l'âme française rougira. Elle commence à rougir déjà de ses engouements pour tous ces étrangers venus mendier chez nous ce retentissement de réclame que la France seule sait donner et qu'elle donne en effet trop facilement. Remercions M. Jeanroy-Félix d'avoir descendu de leur piédestal tous ces gens-là et mis à la portée du grand public ces biographies si courtes, mais si substantielles, si spirituelles et si sensées, de Tolstoï, de Nietzsche, de Ibsen, de Carmen Sylva, de Gabriel d'Annunzio, de Pereda, etc.

III. — Une main pieuse et fine a réuni en un pimpant volume, orné de délicats portraits, quelques essais biographiques, quelques souvenirs, quelques croquis du regretté Ch. d'Héricault. Tour à tour nous voyons défiler devant nous des érudits, comme Ampère (les gaietés de l'étymologie) ou Sainte-Beuve, des historiens comme Taine ou Michelet, des poètes comme Hugo ou Lamartine, des journalistes comme Claudin ou Magnard, des gens de main comme Persigny, des gens d'épée comme Trochu, des gens de bien comme Honoré Arnoul ou le marquis de La Tour du Pin, des hommes de Dieu comme l'abbé Charles Perraud, et, parmi les « aimés, » Montalembert, Vitet, Louis Veuillot, Cochin, Chesnelong, etc.

Si vous voulez une lecture facile, variée, instructive, piquante, et toujours charmante, ouvrez ces pages, écrites au jour le jour, écrites par un homme qui réalisa ce prodige d'exercer pendant plus de cinquante ans la profession d'écrivain sans que jamais son caractère fier et chevaleresque non plus que son esprit vif, à la fois primesautier et solide, prissent le moindre pli fâcheusement professionnel.

IV. — Un des plus chers amis de Ch. d'Héricault fut Edmond Biré, dont les études se suivent ici ou là, à travers journaux et revues, se multiplient, ne se répètent jamais, font toujours des lumières nouvelles. Sur les deux siècles derniers, il n'est pas possible de prendre M. Edmond Biré en faute; et quelle que soit l'œuvre qu'il présente ou redresse, toujours il semble en savoir plus long que son auteur, et jamais il n'a l'air d'avoir appris la veille les choses dont il parle. Menus faits, menues dates, rien ne lui échappe; le tout, présenté avec goût, avec choix, avec charme, avec distinction, avec bonhomie, et non sans une malice d'autant plus délicieuse qu'elle semble s'ignorer elle-même.

On lira, dans ce nouveau recueil, entre autres choses, des Etudes sur l'*Histoire de Bretagne* de M. de la Borderie, sur Jules II et la Renaissance, sur La Beaumelle et Saint-Cyr, sur Voltaire et Frédéric II, sur les origines du monastère des Oiseaux, sur Walter Scott et le romantisme, sur les deux frères Lamennais, Auguste Brizeux, Montalembert, Louis Veuillot, Newman et le mouvement d'Oxford, etc.

V. — M. Faguet n'est un inconnu pour aucun de nos lecteurs. La grande nouveauté de cette *Histoire de la littérature française*, c'en est l'illustration, qui est très riche, d'après les manuscrits et les estampes conservés à la Bibliothèque nationale. Et c'est toujours un charme de se remettre sous les yeux les traits mortels des auteurs que l'on aime, d'étudier leur griffe, de faire leur « graphologie, » de surprendre, parmi les mouvements de leur main, quelque chose des mouvements de leur âme. Cela vous met en goût. Cela vous ouvre comme automatiquement l'esprit; et quand, après cela, on se met à parcourir le texte de M. Faguet, l'ouverture se fait béante, on a presque l'illusion de se prendre soi-même pour un critique.

Cette *Histoire* est à l'usage des gens du monde, des lecteurs mûrs. A vouloir éplucher, on trouverait des réserves à faire (à propos de Renan notamment, ou encore d'Anatole France). M. Faguet n'est pas des nôtres; mais il n'est pas non plus un adversaire. Il évite d'ailleurs de parler de ce qu'il ne connaît pas ou ne veut pas connaître; et, à force de bon sens, de goût, d'équité naturelle, il est arrivé par exemple, dans son *Dix-huitième siècle* (on s'en souvient), à exécuter Voltaire et Diderot comme personne (sauf M. Brunetière) ne l'avait fait. Sur saint François de Sales il est exquis. Sur quelques-uns de nos contemporains il a des mots ravissants :

« Les frères Edmond et Jules de Goncourt avaient moins d'esprit (qu'About), et l'on pourrait peut-être hasarder qu'ils n'en avaient pas. Mais ils occupèrent une très grande place dans la littérature, à vrai dire sans que je sache très bien pourquoi, peut-être parce que la curiosité du style se confond souvent avec le soin du style... Ils ont été admirés jusqu'à l'enthousiasme par un public spécial, qui a su imposer au moins leur nom au grand public et à l'histoire littéraire. Nous devons l'enregistrer sans croire que la postérité doive le recueillir. »

Alphonse Daudet : « Son style très mesuré... le fit adopter de tout le monde et même admirer de quelques-uns. Il est de bon aloi, en somme, et d'une originalité composite qui n'est nullement méprisable. »

Paul Bourget : « Ses romans ne passionnent pas, et même (quelquefois du moins) ne sont pas suffisamment clairs; mais ils sont pleins de détails curieux et vrais, d'anatomies délicates de sentiments rares, de digressions de moraliste très distinguées, ou même d'incises, de réflexions rapides où le moraliste très expert et singulièrement pénétrant se rappelle à notre attention. Le succès de *Mensonges*, de *Crime d'amour* et du *Disciple* est donc très mérité, et peut-être même ces ouvrages diligents et soignés seront-ils connus de nos neveux. »

Maupassant « n'avait pas de système, n'avait pas de critique, n'avait pas de lecture et même n'avait pas d'idées. »

M. Jules Lemaître, « autre dilettante, avec cette différence que, sans qu'on lui fasse de la peine en le disant, on lui fait plaisir en ne le disant pas... »

Souvenirs chrétiens de l'année 190*. — Cahier de retraite préparé par l'abbé Saulnier, sous-directeur de l'Ecole Saint-Joseph-des-Tuileries. — Plaquette in-16 carré de 64 p., 1 fr. 50. — Paris, Briguet.

Chers Enfants, par le chanoine Girard. — In-32 de 415 p., 1 fr. 25. — Paris, Briguet.

Le livre de poche des jeunes gens et des hommes, par le même. — In-52 de 524 p., 1 fr. 25. — Paris, Briguet.

I. — Ces *Souvenirs chrétiens* sont une petite merveille de typographie et d'illustration délicate et discrète. Quelques réflexions très sobres, quelques indications frappantes, quelques avis nécessaires de l'auteur..., et tout le reste est pages blanches, simplement avec entête des plus attirants et très habilement combinés et distribués pour mettre quasi automatiquement la plume à la main et le cœur en ferveur. Le cœur et la main ici, ce sont nos jeunes pensionnaires, nos petites retraitantes; et si elles n'ensoleillent pas ces pages blanches de toute la grâce de Dieu et de tout le charme de leurs jeunes âmes, c'est qu'elles seront ...intraitables (inretraitables, voudrait-on dire).

II-III. — Réimpression de deux opuscules de l'excellent chanoine Girard, le premier à l'usage des premiers

communiants, le second (quatorzième mille) pour jeunes gens surtout. Nous les recommandons souvent. Ils sortent absolument de l'ordinaire. On n'y trouvera rien des banalités et des longueurs qui fatiguent souvent dans les ouvrages de ce genre. Exhortations, conseils pratiques, anecdotes, récits, tout est, dans ces pages, vivant, rapide, enlevé et enlevant, tout porte et va droit au but.

Le P. Didon, par A. de Coulanges. — Un vol. in-8 de 416 p., avec portrait, 4 fr. — Paris, Bloud.

Le P. Didon eut une vie retentissante ; mais l'on ne fermera pas ces pages sans avoir le sentiment profond que ce fut une grande vie. Vingt-cinq ans de préparation solitaire à la vie active, et jamais jeunesse ne fut plus calme ni plus pacifique ; — pendant quinze ans, de 1866 à 1880, capitaine d'avant-garde, il livre, avec un courage et une vigueur sans défaillance, d'incessants combats au cours desquels les siens craignent souvent qu'avec sa tactique audacieuse il ne devienne un jour ou l'autre le prisonnier de l'ennemi ; — dans les dix années qui suivent, de 1880 à 1890, nous le voyons d'abord en exil, puis en Palestine, où l'entraînaient sa foi et le dessein d'écrire son *Jésus-Christ*, puis en Allemagne, d'où il rapporte ses *Allemands ;* — enfin, dans les derniers dix ans que la Providence lui accorde, il se transforme encore, et, redevenu homme d'action, se livre au ministère de l'éducation, pour lui absolument nouveau. Jamais peut-être homme d'action n'a plus intrépidement lutté contre les ardeurs de son tempérament pour asseoir sa vie sur des bases nouvelles, en obéissant.

L'auteur de cette biographie a vécu dans l'intimité de son héros. On dit même qu'il a écrit cette vie sous les yeux du P. Didon, et que celui-ci l'a encouragé de son franc et large sourire. Il s'attache surtout à mettre en relief les grands côtés du Père ; mais le Père offre assez de grands côtés pour qu'on puisse les présenter, les développer en un volume de plus de 400 pages.

Analogies de la science et de la religion, par Pierre Courbet, ancien élève de l'Ecole polytechnique. — Deux brochures in-16 de 64 pages. — Prix : 0 fr. 60 l'une. — Paris, Bloud.

Ces deux brochures feront fort bonne figure sur les rayons des bibliothèques philosophiques de nos collèges. Ce qu'elles établissent entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, ce ne sont pas seulement ces analogies de détail, fort belles assurément, mais souvent un peu fragmentaires, qui sont d'un usage courant dans tous les manuels d'apologétique et dans la prédication, — mais des analogies infiniment amples et hautes, embrassant l'universalité des choses, tout le monde de la création et tout le monde de la grâce, — analogie par exemple, ou plutôt identité d'origine entre la notion de l'infini métaphysique et la notion de l'*infini mathématique* qui s'impose à notre esprit dès les premiers éléments de la géométrie, dès la définition des parallèles ou même de la ligne droite, l'infini mathématique étant absolument hors de toute grandeur, comme l'infini réel, Dieu, incomparable avec la notion de grandeur, comme incomparable avec la notion du nombre, n'étant pas plus la somme des nombres que Dieu n'est la somme des êtres, et réprouvant ainsi la conception panthéistique qui fait de Dieu une sorte d'agrégat illimité, une sorte d'ensemble de la création effectuée ou *à venir*, et se met par là-même en contradiction manifeste avec les notions fondamentales des sciences mathématiques non moins qu'avec les données les plus essentielles de la raison ; — analogie encore entre la nature et la grâce, le principe *de l'action et de la réaction* dans la nature physique étant l'image d'un autre principe où l'égalité n'existe plus, mais où l'action de l'infiniment petit répond à l'action de l'infiniment grand ; — le sacrifice de la Messe envisagé comme une sorte d'*intégration* où l'homme (prêtre et assistant) fournit l'élément infiniment petit de l'œuvre de la Rédemption, élément que le Christ transforme en une valeur digne de son Père qui l'accepte ; — etc.

Bibliographie du culte local de la Vierge Marie, par l'abbé Léon Clugnet. — France : 2e fascicule : Province ecclésiastique d'Albi. — In-8o, paginé 75-137. — Prix : 4 francs. — Chez l'auteur, à Fresnes-lès-Rungis (Seine).

M. Clugnet, secrétaire de la rédaction de la *Revue de l'Orient chrétien*, continue cette *Bibliographie* dont nous avons annoncé le 1er fascicule en 1900 (p. 351). Elle en comprendra dix-huit pour la France. Le premier embrassait, on s'en souvient, la province ecclésiastique d'Aix ; le second comprend la province ecclésiastique d'Albi, c'est-à-dire les diocèses d'Albi, de Cahors, de Mende, de Perpignan, de Rodez. Rappelons que chacun des fascicules donne la liste des écrits concernant les sanctuaires de Marie situés dans l'une des dix-sept provinces ecclésiastiques de France. C'est un travail qui a exigé des recherches infinies. M. Clugnet, avec une modestie qui honore le savant, convient qu'il peut y avoir des erreurs et surtout qu'il doit se rencontrer des lacunes dans cette bibliographie. Aussi serait-il « excessivement reconnaissant envers toute personne qui voudra bien l'aider à corriger les premières et à combler les secondes, en lui faisant parvenir des indications précises, destinées à figurer dans des additions ou dans une nouvelle édition, » qui, à raison de la réelle valeur de l'ouvrage, sera sans doute à échéance prochaine.

Si quelques-uns de nos abonnés sont en mesure de fournir à M. Clugnet des renseignements utiles, nous ne saurions trop les engager à le faire, pour l'amour de la science et surtout pour l'honneur de la sainte Vierge.

Mater admirabilis, ou les quinze premières années de Marie immaculée, par le P. Monnin, auteur de la *Vie du curé d'Ars*. — Un vol. in-12 de XXXII-408 p., 3 fr. 50. — Paris, Téqui.

Tout le monde connaît la gracieuse image popularisée sous le nom de *Mater admirabilis :* la Vierge, âgée de douze à treize ans, occupée à filer le lin ; près d'elle, à droite, une quenouille pose sur un pied élancé, tandis qu'à gauche un lis sort d'un vase de cristal et incline sa tige flexible vers Marie, comme s'il la cherchait... Des traits d'une candeur qui n'a rien de la terre, le visage modestement coloré, une taille élancée et des membres délicats qui conservent un caractère enfantin, plein de grâce et de vérité... C'est bien Marie, Marie à un âge où très peu de peintres ont songé à la reproduire.

Cette image n'est pas ancienne. Exécutée en 1844 à fresque et en forme d'essai sur la muraille d'un vaste corridor du couvent de la Trinité-du-Mont, à Rome, elle n'était destinée d'abord qu'à satisfaire la piété des religieuses du Sacré-Cœur qui désiraient avoir sous les yeux, pendant leurs heures de travail manuel, le modèle par excellence de tout travail : la sainte Vierge.

Aujourd'hui elle est répandue partout ; la gravure, le bronze, les vitraux l'ont reproduite à l'envi. Une bénédiction de Pie IX est à l'origine de cette dévotion. Pie IX, le 20 octobre 1846, quelques mois après son élection, daignait visiter la pieuse fresque, prier devant elle et la bénir solennellement : « C'est une pieuse pensée, ajouta-t-il, d'avoir représenté la très sainte Vierge *à un âge où elle semblait être oubliée.* » Et des faveurs innombrables ont montré que Marie agréait cette « pieuse pensée » : grâces de guérisons miraculeuses, grâces de conversions, grâces de vocations religieuses. Elle en effet qui a tant aimé l'oubli, le silence, la vie cachée, peut-elle ne pas réserver ses meilleures bénédictions à ceux qui la suivent dans la même voie ? Et quel plus beau modèle offrir aux jeunes personnes, et d'ailleurs à toutes les âmes qui, redevenues enfants dans le Christ, marchent dans le chemin de l'innocence, de l'humilité et de l'oraison ? L'Evangile, sans doute, se tait sur les premières années de la sainte Vierge ; mais la tradition a conservé quelques pieux souvenirs qu'il importe de recueillir et de méditer : « La contemplation, dit saint Ignace, nous est donnée pour animer et vivifier de tels silences. »

C'est donc surtout l'adolescence de Marie au Temple que l'on méditera dans ce livre : Marie admirable dans sa régularité, admirable dans son réveil, admirable dans sa prière, admirable dans son oraison, admirable dans le soin qu'elle prend des autels, admirable avec

son fuseau, sa navette et son aiguille, admirable dans la haute contemplation qu'elle fait de la nature, etc.

C'est un des livres les plus touchants, les plus recueillis, les plus aimables, les plus pratiques que l'on ait écrits sur la sainte Vierge. Il est divisé en trente et un chapitres, tous sous forme de méditations selon la méthode de saint Ignace, avec préludes, colloque, pratique, bouquet spirituel. A la suite de chaque méditation, un ou plusieurs traits d'histoire contemporaine, empruntés aux merveilles de la « Mère admirable. » Aussi ne peut-on qu'applaudir au vœu de l'auteur, qui destine son livre à devenir le « *Mois de Marie* des noviciats, des séminaires, des maisons d'éducation, des communautés religieuses et des familles chrétiennes. »

Précis de législation rurale, par Auguste Rivet, avocat à la Cour d'appel, professeur à la Faculté catholique de droit de Lyon. — Un vol. in-8 de 384 p., 4 fr. — Lyon, Vitte; Paris, Larose.

La publication de ce *Précis* est un des plus signalés services que l'on ait pu songer à rendre à nos populations rurales et à tous ceux qui sont en rapport avec elles. L'étude de la législation rurale, par suite de l'impulsion donnée aux syndicats agricoles, prend une importance tous les jours grandissante ; et aucun traité élémentaire ne paraît cependant avoir cherché jusqu'aujourd'hui à dégager et coordonner dans un travail d'ensemble cette législation complexe, dont les règles se trouvent (ou ne se trouvent pas) disséminées, non seulement dans les divers titres du Code rural votés sans ordre depuis une vingtaine d'années, mais encore dans un très grand nombre de lois et de textes.

C'est cette lacune que vient combler l'ouvrage que nous annonçons. Et il la comble avec une admirable clarté et sûreté, donnant toujours les références aux articles du Code et de la législation, n'oubliant jamais non plus d'attirer l'attention sur les solutions qui, étant controversées en jurisprudence, ne doivent être acceptées qu'avec réserve et suivies qu'avec précaution.

A la suite d'une bonne introduction théorique et historique, l'ouvrage se divise en quatre parties : 1° *Régime du sol* (p. 11-270) : propriété privée et ses restrictions (expropriation, servitudes, copropriété, mitoyenneté, propriété foncière, etc.), voies de communication (routes, chemins de fer, tramways, chemins vicinaux, ruraux, reconnus ou non reconnus, rues, voirie, alignement, etc.), amodiation et exploitation de la propriété rurale, animaux *(ubi* de la chasse et de la pêche) ; — 2° *Régime des eaux* (p. 271-302) : eaux de pluie et eaux de source, cours d'eau navigables ou non, flottables ou non, flottables à bûches perdues ; — 3° *Police rurale* (p. 303-326) ; — 4e partie, d'ordre essentiellement pratique (p. 327-352) : notions sur les droits d'enregistrement, échanges de biens ruraux, crédit agricole, warrants, syndicats agricoles, etc.

Que de choses pratiques à apprendre pour nous dans ces pages ! quel thème de conversation avec nos ruraux ! quelle entrée en matière pour arriver à des choses qui ne sont pas moins « pratiques » !

Histoire de l'église Saint-Sulpice, par Charles Hamel, trésorier de la fabrique de cette église, docteur en droit. — Un vol. in-8° de III-506 pages. — Prix : 7 francs. — Paris, Lecoffre.

On trouvera, dans ce volume, les « annales de cette église, célèbre dans la chrétienté entière, » les diverses phases de sa construction qui se prolongea durant un siècle et demi environ, les faits mémorables dont elle a été le théâtre depuis ses origines jusqu'à nos jours.

C'est aussi l'histoire des curés, presque tous sulpiciens, qui ont dirigé la paroisse depuis M. Olier. M. Hamel s'est surtout attaché à « la figure admirable et trop peu connue de M. Olier, dans la vie duquel le surnaturel éclate à chaque instant » (p. 32-107) ; il nous redit brièvement le berceau et le développement de la Compagnie de Saint-Sulpice, la création du Séminaire et la restauration de la paroisse, alors boulevard du jansénisme et centre de débauche.

On lira avec un poignant intérêt l'histoire de l'église Saint-Sulpice pendant la Révolution (1791-1802), ses deux curés constitutionnels, le P. Poiret (oratorien) et l'abbé Mahieu, Saint-Sulpice converti en salle de réunions révolutionnaires après les massacres de septembre 1792, Saint-Sulpice *Temple de la Raison*, l'inauguration qui y est faite du nouveau culte le 5 décembre 1793, la *Déesse* portée en triomphe dans les quartiers avoisinants, élevée sur des reposoirs disposés à cet effet, puis guillotinée avec son mari ; — le culte de la Raison disparaissant avec Chaumette (exécuté le 13 avril 1794), Saint-Sulpice devenant *Temple à l'Etre suprême*, ce nouveau culte tombant lui aussi avec son auteur (9 thermidor) ; — Saint-Sulpice voué au *culte de la Théophilanthropie* (1797) sous le nom de *Temple de la Victoire ;* — Saint-Sulpice abritant sous ses voûtes le banquet fameux offert par les pouvoirs publics au général Bonaparte à son retour d'Egypte, trois jours avant le Coup d'Etat du 18 Brumaire ; — Saint-Sulpice théâtre, au commencement de 1801, d'une fête théophilanthropique en l'honneur de *Vincent de Paul, philosophe français du XVII^e siècle ;* — un arrêté consulaire du 4 octobre 1801 met fin à l'existence du Théophilanthropisme, en lui interdisant l'usage des édifices nationaux ; — l'abbé Mahieu, curé constitutionnel de Saint-Sulpice, avait, dès l'année précédente, repris possession de son église où il installe, de juin à août 1801, le second *Concile national* des évêques constitutionnels ; — le 16 mai 1802, installation de M. de Pierre, nommé curé en vertu du Concordat.

Sous ce titre : *Beaux-Arts*, un excellent chapitre sur l'architecture, les peintures et les sculptures de Saint-Sulpice, sur le grand orgue, souvent proclamé l'orgue-type et le premier du monde. De bonnes notices aussi sur la vie et les œuvres des principaux organistes de Saint-Sulpice.

Bien des choses, on le voit, sont d'intérêt général dans ce livre ; et d'ailleurs, quand il est question de Saint-Sulpice, rien ne se réduit aux limites d'un intérêt strictement local.

Secrets of Beauty, Health, Long life, by professor Boyd Laynard. *Les secrets de la beauté, de la santé et de la longévité*, par le professeur Boyd Laynard. 2e édit., un vol. in-12 de 96 pages. — Hammond, 19, 21 et 23, Ludgate Hill, Londres, 1900. — Prix : 2 fr. 50.

Ce petit volume est un ouvrage de vulgarisation d'une valeur peu commune et qui mérite tout à fait d'être signalé. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas pris la peine de donner les références exactes des ouvrages auxquels il a emprunté ses nombreuses citations. Nous l'engageons à combler cette lacune dans les éditions suivantes. En parlant de l'influence de l'imagination sur la guérison des maladies, l'auteur raconte un trait dont l'authenticité, comme celle de plusieurs autres, n'est pas démontrée, et qui tend à établir que cette influence est très grande. Il ajoute que ce trait explique les guérisons obtenues dans les pèlerinages. Nous voudrions bien savoir si, dans son opinion, cette influence est suffisante pour expliquer les guérisons attestées et contrôlées par le bureau des constatations de Lourdes, et celles rapportées par le docteur Boissarie dans son volume : *Les grandes guérisons de Lourdes*. L'auteur qui a étudié beaucoup de choses paraît avoir négligé ces détails. Il fera bien de modifier sa rédaction de manière à ne blesser ni les sentiments catholiques, ni la vérité.

Une partie des indications données par ce volume s'adressent aux personnes qui ont le souci de leur beauté. Nous ne prévoyons pas qu'elles puissent intéresser grandement nos abonnés. Mais il y en a d'autres, beaucoup d'autres qu'ils liraient avec un grand profit. Par la plupart des côtés ce petit volume est de nature à leur être très utile. Que tout y soit indiscutable, nous ne le prétendons pas. La chose n'est du reste pas possible. Mais l'ensemble est remarquable, dénote un travail sérieux et des connaissances étendues appliquées avec beaucoup de bon sens. Pour que nous puissions donner une idée des indications et conseils sur la médecine, l'hygiène, les soins de toilette, la physionomie, etc., etc., condensés dans ces 96 pages d'une rédaction serrée et d'une impression très fine, il faudrait au moins reproduire la nomenclature des sujets traités, mais ce ne serait pas une petite affaire : il y en a cent vingt-sept !

Nous croyons que si une traduction de cet excellent ouvrage était publiée en France, elle y obtiendrait un

grand succès, et y rendrait des services très appréciables. En attendant qu'elle soit publiée, nous engageons ceux qui possèdent la langue anglaise à se procurer ce manuel.

Fleurettes du Bocage vendéen. *Seconde gerbe*, par dom Joseph Roux. — Un vol. gr. in-8° de 108 pages. — Ligugé (Vienne), imprimerie Saint-Martin.

Nouveau recueil de légendes en vers, tirées de l'enfance du Sauveur ou de la vie des saints. Il y en a une quarantaine en tout, simplettes, mignonnettes, gentillettes : *L'Enfant Jésus et l'Ane, L'Enfant Jésus et la petite Bergère, L'Enfant Jésus et le méchant Enfant, L'Enfant Jésus et l'Etoile, L'Enfant Jésus et le petit Chat* à la chasse des souris de la sainte Vierge, *Le Cerisier de sainte Lucie, La Biche de saint Gilles, Le Lièvre de la Bienheureuse Oringa*, etc. Tout cela embaume ; tout cela parfumera d'amabilité, de joie, de pureté, nos pensionnats, nos écoles, nos petits cercles d'enfants, et pourquoi pas aussi les conférences de leurs aînés ?

A Marie mère de Jésus et notre mère. *Petit chant de louange et d'amour*, par un Lyonnais, enfant de Marie. — Plaquette in-16 de 48 pages. — Prix : 0 fr. 75. (Edition illustrée de vingt-deux gravures en taille-douce, 3 fr. 50). — Tours, Mame.

Un « enfant de Marie » vient de mettre en strophes toute la vie de la sainte Vierge, depuis sa prédestination

Dans les desseins de Dieu née avant la lumière,

jusqu'à son triomphe aux cieux :

Partagez en retour, ô ma Mère chérie,
Mon règne éternel dans les cieux !

Cet « enfant de Marie », modeste sans doute comme sa Mère, n'a point dit son nom et ne nous donne que ses initiales, A. M. ; mais sûrement c'est un théologien, et la précision des termes révèle une remarquable dextérité dans l'art de manier les plus hautes idées de la théologie mariale. C'est aussi un artiste ; et la perfection typographique, la grâce des culs-de-lampe, la douceur des gravures font le cadre le plus attirant à ces strophes, tout aimables comme Celle qu'elles chantent.

Mgr Dupanloup à la tribune. — Un vol. in-8° de 412 pages, avec portrait. — Prix : 3 fr. 50. — Lyon, Vitte.

Recueil des plus célèbres discours prononcés par l'illustre évêque en dehors de la chaire chrétienne : discours de réception à l'Académie française, observations présentées à la Cour impériale de Paris le 16 mars 1860, discours au Congrès de Malines sur l'enseignement populaire, discours à l'Assemblée nationale et au Sénat sur l'indépendance du Saint-Siège, sur la loi militaire, sur la présence des évêques au Conseil supérieur de l'instruction publique, sur la liberté de l'enseignement supérieur, etc.

Ces discours sont restés vivants dans la mémoire de tous les hommes de notre génération. On aimera à les relire ici. Ils sont tous précédés d'une brève Notice historique et distribués en paragraphes nets et précis, ce qui en facilitera singulièrement l'intelligence et le goût à la jeunesse à qui est spécialement destinée cette publication.

Lettres philosophiques. *Positivisme et spiritualisme*, par M. Vavasseur, professeur honoraire de l'Université. — In 8° de 74 pages. — Prix : 0 fr. 75. — Paris, Téqui.

Recueil de dix lettres écrites il y a quelques années par un professeur à l'un de ses élèves. Elles n'étaient pas destinées à la publicité. Elles ont vu le jour récemment, avec les encouragements du cardinal Perraud, dont l'auteur a été autrefois l'élève au lycée d'Angers. Elles éclaireront la jeunesse chercheuse de lumière, et lui montreront de façon très persuasive que le *positivisme*, avec ses lacunes, ses erreurs, ses affirmations gratuites, ses négations intéressées, ses contradictions, ses pétitions de principe, ses emprunts, sa méthode défectueuse, n'est pas autre chose que le *système matérialiste*, dont il a rajeuni les vieilles formules et gardé l'axiome fondamental : Tout vient des sens, il n'y a de vrai que ce qui tombe sous les sens.

Musique d'église, par Arthur Coquard. — Prix : 3 fr. (net). — Grus, éditeur, place Saint-Augustin, Paris.

Qui n'a désiré avoir sous la main des morceaux d'harmonium à la fois faciles et vraiment intéressants ? Sous le titre de *Musique d'église*, vient de paraître un recueil que nous sommes heureux de signaler à l'attention de nos lecteurs. Il est signé du nom d'Arthur Coquard, qui peut dispenser de tout éloge. L'auteur de la *Jacquerie* et de *Jahel*, des *chœurs d'Esther* et de *Jeanne d'Arc* a su, dans ces pièces très simples, être aussi original que dans ses grandes compositions. On ne saurait trop l'en féliciter.

Ce recueil contient 16 petites pièces pour harmonium, 2 pièces faciles pour grand orgue, et 4 motets : *Ave Maria*, solo ; *O Salutaris*, pour ténor et baryton ; *Salve Regina* et *Tantum ergo* pour chœur à 4 voix mixtes.

Le magnifique Sauvage, par un vieux Celte. — In-12 de 72 p., 1 fr. — Paris, Téqui.

C'est sous ce titre de *Magnifique Sauvage* que certains disciples de Le Play, d'ailleurs anglomanes, désignent l'Anglais : la vérité les oblige à reconnaître en lui un *sauvage*, leur culte de la force leur dicte ensuite l'épithète de *magnifique*. On trouvera dans ces pages un tableau populaire de l'histoire anglo-saxonne, depuis le temps des moines civilisateurs jusqu'aux méthodes nouvelles appliquées au Transvaal ; et vous êtes prié de croire que l'auteur est absolument immunisé contre tout microbe d'anglomanie. Il paraît que dès le temps de saint Boniface la débauche anglaise arrachait déjà des cris d'horreur au continent ; et les lettres de l'apôtre de la Germanie sont là-dessus presque aussi édifiantes que les révélations de la *Pall Mall Gazette*. Il y a aussi certains canons de conciles anglo-saxons qui entr'ouvrent sous nos yeux des abîmes hideux ; mais notre « vieux Celte » s'abstient prudemment de les citer : on pourra se référer à Labbe, ou, si l'on est pressé, à certains tableaux de Taine.

Les trente dernières pages de cette excellente brochure nous donnent des vues très judicieuses sur la Renaissance catholique en Angleterre.

Vie du P. de Ravignan, par le P. de Pontlevoy. — Deux vol. in-12 de VIII 460 et 506 p., 7 fr. 50. — Paris, Téqui.

Quinzième édition d'une *Vie* qui est une mine inépuisable de renseignements sur l'histoire de l'Eglise de France au milieu de ce siècle. Le P. de Ravignan fut l'une des influences les plus efficaces et les plus universelles de la Compagnie de Jésus. Il eut les plus hautes relations dans la société laïque, Thiers, Cousin, Jules Simon, le comte Molé, le duc de Bellune qui mourut entre ses bras ; le prince Paul de Wurtemberg et la princesse Marie de Bade, dont il reçut l'abjuration ; Salvandy, qui l'écoutait dissimulé dans un coin de chapelle latérale ; le maréchal de Saint-Arnaud, qui se blottissait derrière une porte de sacristie et lui dut de mourir en héros chrétien, etc. Mais c'est surtout le prêtre et le religieux qu'on aime à suivre dans ces pages fraternelles, le religieux apôtre, directeur de conscience, convertisseur universel, maître des novices, supérieur de maisons, etc.

Nouveau cours de méditations selon la méthode de saint Ignace sur la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *à l'usage du clergé, des communautés religieuses et des âmes qui aspirent à la perfection,* par le P. Nouet, S. J. — 4 vol. in-12, 12 fr. — Paris, Briguet.

L'idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ, par le P. de Condren, de l'Oratoire. — Edition revue et augmentée par un Bénédictin de la Congrégation de France. — Un vol. in-12 de LIV-382 p., 3 fr. 50. — Paris, Téqui.

Sermons, par l'abbé Perreyve. — Un vol. in-12 de 432 p., 3 fr. 50. — Paris, Téqui.

Méditations sur les saints Ordres, par l'abbé Perreyve. — Un vol. in-16 de 193 p., 1 fr. 50. — Paris, Téqui.

Les sources de la régénération sociales, par le P. Gratry. — Un vol. in-12 de 110 p., 1 fr. 50. — Paris, Téqui.

I. — Il nous suffira de signaler brièvement cette réimpression des *Méditations sur la Vie de Jésus-Christ,* du P. Nouet. Le P. Nouet est un de nos meilleurs écrivains ascétiques du XVIIe siècle (1605-1680), langue extrêmement concise, claire, forte, frappante, vivante, harcelante, pourrait-on dire, et avec cela, toujours onctueuse, attirante, enveloppante. (Il fut un des grands pourfendeurs du jansénisme naissant, et Hurter nous apprend, dans son *Nomenclator*, t. II, col. 72, que l'assemblée du clergé de 1643 l'obligea à une sorte d'excuses pour ses attaques contre la *Fréquente communion* d'Arnauld, qui venait de paraître cette année-là même). Nous recommandons souvent à nos lecteurs ses volumes de *Retraites*, que le P. Pottier a rééditées et mises en un ordre nouveau (Paris, Téqui); et nous ne manquerons pas l'occasion de rappeler souvent aussi ces *Méditations sur la Vie de Jésus-Christ,* que le même religieux vient de remettre au jour.

II. — La doctrine du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ a été bien des fois développée depuis saint Paul ; mais personne peut-être ne l'a creusée plus profondément que le savant et pieux P. de Condren. Il semble même que, sous son influence comme sous celle du cardinal de Bérulle, cette doctrine soit devenue un apanage privilégié de la Congrégation de l'Oratoire : rappelez-vous, par exemple, les noms de Thomassin, de Lebrun, de Morin, de Guénin *(Traité des sacrements)*. Aussi saluera-t-on avec bonheur la réédition, sous format commode, de cet ouvrage où l'on trouvera, à la suite de la doctrine du sacerdoce (p. 1-34) et du sacrifice de Jésus-Christ (p. 35-190), une explication merveilleuse, très élevée mais très accessible aux âmes pieuses et instruites, des *prières de la messe* (p. 193-341).

III. — Ces *Sermons* de l'abbé Perreyve, la plupart posthumes, traitent, avec l'originalité des points de vue et la distinction suprême qui caractérisaient leur auteur, de l'Eucharistie (figures eucharistiques, pauvreté de Jésus dans ses tabernacles), de la Passion de Jésus-Christ (trois discours, l'un à Notre-Dame de Paris, un autre à la Sorbonne, le troisième au collège Sainte-Barbe), de la divinité de Jésus-Christ prouvée par la charité chrétienne, de la vocation des Arts, de l'Amour de Dieu et des hommes, de Marie reine des sciences, de la Vie future, des dons de l'Esprit-Saint, etc.

IV. — Posthumes furent aussi ces *Méditations sur les saints Ordres,* où l'on sent si profond l'accent d'un journal de retraites ; pages pénétrantes qui nous ont donné à tous de si fécondes émotions aux jours déjà lointains de notre séminaire et où nous serons heureux de nous rajeunir et de renouveler la grâce de nos Ordinations.

V. — Les ouvrages du P. Gratry ont obtenu depuis quelques mois un étonnant regain de popularité, à la suite de la magnifique étude que le cardinal Perraud a consacrée à son maître et ami et qui vient d'atteindre sa quatrième édition, avec un Bref très élogieux de Léon XIII : *Is namque fuit, quem tu eloquenter commemoras, qui, quamvis, ut fateris, reprehensionem omnem non caverit, at virtutum divinæque gloriæ amplificandæ studio nec non sacrarum disciplinarum peritia in quibus Thomæ Aquinati perpetuo inhæsit, Ecclesiæ alumnis labore profuerit, recordatione prosit.* Et ce succès si rapide est un signe du temps. Le P. Gratry fut l'homme de son siècle ; il sera bien plus encore l'homme du siècle qui s'ouvre. Il fut un précurseur ; et peu de livres donnent une aussi haute idée de sa puissance d'intuition que ces pages qu'il publia en 1848, en forme de catéchisme, et dont le titre, dit Mgr Perraud, pourrait très bien convenir à une table analytique des matières traitées dans l'Encyclique de 1891 *De condtione opificum :* « *Demandes et réponses sur les devoirs sociaux :* la société, le genre humain, la patrie, la famille, le progrès social, les crimes sociaux, vol, adultère, débauche, mensonge, faux témoignage, l'assemblée universelle. »

« Mon avis très positif, écrivait alors Mgr Parisis à l'auteur, est que l'on n'a encore rien publié en cette matière de supérieur à cet écrit pour la netteté des aperçus, la justesse des jugements, et la lumière qu'il répand sur des sujets nouveaux et généralement mal compris. »

Ces pages sont les premières qu'ait écrites le Père Gratry. On peut dire qu'elles donnent la clef de son œuvre. La préoccupation sociale qui s'y fait jour ne le quittera plus. Penseur, prêtre, apologiste, apôtre, toute sa vie sera inspirée, dominée par le souci de sortir la société de son « état de péché mortel, » de porter la lumière et la chaleur de l'Evangile dans tous les recoins de la question sociale, d'orienter de nouveau l'esprit de ses contemporains vers les nécessaires applications de l'Evangile à tous leurs besoins, individuels ou sociaux. Lire, pour s'en convaincre, les textes que Mgr Perraud glane à travers son œuvre (p. 238, et sqq.), celui-ci par exemple, tiré du *Commentaire de l'Evangile de saint Mathieu :*

« La grande démonstration évangélique, ce sera la vertu vivante de Jésus-Christ et de son Eglise pour résoudre l'impossible problème de multiplier dans le genre humain et dans toutes les nations le pain, la justice, la vérité, la liberté. »

Essai critique sur l'enseignement primaire en France, par L. Gossot, professeur honoraire du lycée Louis-le Grand, lauréat de l'Académie française. — Un vol. in-8º de XXIV-372 pages. — Prix : 5 francs. — Paris, Téqui.

Ce livre est un exposé fort utile de l'histoire de l'enseignement primaire en France au cours du XIXe siècle : la Révolution détruisant tout, sans rien édifier, suivant sa coutume ; le Consulat et l'Empire occupés d'autre chose et ne faisant pas avancer d'un pas la question de l'éducation populaire ; la Restauration prise entre les querelles des partis et peu heureuse à se tirer d'affaire et à suivre le droit chemin ; la loi de 1833 et l'influence de Guizot, pour qui M. Gossot professe décidément la plus vive admiration (p. 49-174) ; Salvandy, digne continuateur de Guizot ; la seconde République et les épouvantes bourgeoises de Thiers, qui eût voulu mettre *tout l'enseignement primaire* aux mains des Congrégations, « puissant auxiliaire, disait-il, pour revenir au bien, » et qui surtout ne pouvait entendre parler des Ecoles normales d'instituteurs, « clubs silencieux, disait-il encore, foyers des plus mauvaises passions, déplorables d'esprit avec les meilleurs maîtres » (p. 241) ; la loi de 1850 et la fondation d'écoles de filles (refusée encore par la Chambre de 1833) avec tous les avantages accordés aux écoles de garçons ; le ministère Duruy, qui emprunte aux congréganistes l'organisation de l'Enseignement spécial ; enfin la troisième République, l'école d'Apprentis du boulevard de La Villette, l'école de la rue Tournefort, l'école de Cluny, les patronages catholiques, etc.

Il ne faudra pas chercher, dans ce livre, de polémiques ; peu d'appréciations, et celles que l'on nous donne marquent peu d'élévation d'esprit ; mais on y trouvera ce que l'auteur a voulu y mettre : beaucoup de faits patiemment collectionnés et coordonnés, et l'optimisme sain d'un honnête homme qui aime à rendre

hommage aux efforts de chacun et s'est plu à suivre la marche et le développement d'une cause qui lui est chère.

Le suffrage de demain. *Régime électoral d'une démocratie organisée,* par Eugène Duthoit, professeur à la Faculté libre de droit de Lille. — 1 vol. in-12. — Paris, librairie académique Perrin et Cie.

Le suffrage universel, tel qu'il est organisé en France, est tout ce qu'il y a de plus rudimentaire en ce genre. Il pèche de bien des manières. Améliorer le système est une œuvre désirable, mais difficile. Il y a lieu d'étudier, avant d'en venir à une réforme, les améliorations proposées par ceux qui ont examiné le sujet et se sont renseignés sur les autres modes adoptés à l'étranger.

A ce point de vue, on ne lira pas sans intérêt et sans profit « Le suffrage de demain. » L'éminent professeur de droit demande que le vote soit effectivement secret, qu'il soit obligatoire, que les chefs de famille disposent de deux voix, que les femmes puissent voter en certains cas, que l'exactitude des listes électorales soit mieux garantie, que les opérations du vote et du dépouillement du scrutin soient entourées des précautions nécessaires.

Il propose la pratique du *referendum* qui fonctionne en Suisse et a été essayée déjà avec succès dans diverses communes en France.

Il voudrait un Sénat « professionnel, » c'est-à-dire émanant des diverses professions entre lesquelles se partagent les électeurs.

Pour l'élection du président de la République, le corps électoral serait composé, mi-partie de délégués des conseils généraux, mi-partie de délégués des collèges sénatoriaux.

Des appendices nous renseignent spécialement sur le système belge de la représentation proportionnelle.

Le suffrage de demain se recommande à tous ceux qu'intéresse la question de la démocratie.

Les plus belles fleurs de la vie des saints pour tous les jours de l'année, par l'abbé Sabouret. — Un vol. gr. in-8 de 560 p., illustré, 5 fr. ; *franco,* 6 fr. 50. — Paris, Haton.

Voici un ouvrage qui sera le bienvenu auprès de toutes les familles chrétiennes. Il comble de la plus heureuse façon du monde une lacune entre les vies de saints trop développées et d'autres qui, à force de brièveté, devenaient insignifiantes. M. Sabouret prend, pour chaque jour de l'année, une vie de saint et nous en donne les traits les plus saillants, les plus propres à édifier et à se graver dans la mémoire et le cœur des fidèles ; et, à la suite, quelque pratique ou réflexion pieuse, empruntée souvent aux paroles ou aux œuvres du saint lui-même. Il n'a pas oublié, dans son livre, les saints récemment canonisés : c'est ainsi qu'on y lira avec plaisir la vie de saint Jean-Baptiste de la Salle, de saint Pierre Fourier, de saint Antoine-Marie Zaccaria, du B. Pierre Chanel, etc. Heureuses les maisons où ce livre, agréablement illustré et riche spécimen de la typographie Firmin-Didot, sera chaque soir ouvert sur la table de famille !

La Patrie française au XIXe siècle, par François Bournand, professeur à l'Ecole professionnelle catholique, lauréat de l'Institut, avec préfaces de François Coppée et Jules Lemaître. — Un vol. gr. in 8 de XXXII 444 p,, illustré de nombreuses gravures hors texte, 5 fr. ; *franco,* 6 fr. — Paris, Haton.

M. Bournand ne s'est pas proposé de nous donner une histoire complète de la France du XIXe siècle, mais simplement le tableau du développement du patriotisme. Pour un tableau, il faut un choix ; et il a choisi si heureusement ses détails, il les a groupés avec tant d'harmonie, il leur a assuré à chacun un relief si bien proportionné, que ce sont vraiment toutes les beautés de l'histoire de France et de l'Eglise de France au XIXe siècle qui se déroulent sous nos yeux à travers ces pages vivantes, vibrantes, coloriées : les 521 victoires des guerres de la Révolution et de l'Empire, Navarin et le Trocadéro, les lions d'Afrique, la Crimée, la Syrie et la Chine, la Défense nationale, Courbet et Deloncle, le patriotisme du clergé, les martyrs de la Commune, le Sacré-Cœur et les grands pèlerinages, la jeunesse chrétienne et les Ordres religieux, les Frères des écoles chrétiennes et les Sœurs de charité, la France lointaine et les missionnaires, « Ce qu'il faut faire pour la France ! »

M. Bournand a la longue habitude de l'enseignement, et manie à merveille la langue qui va au cœur de la jeunesse. Mais nous sommes tous jeunes par quelque endroit, nous avons tous besoin de le redevenir à certaines heures, et il faudrait plaindre celui qui ne sentirait pas bouillonner en lui tous les enthousiasmes de la jeunesse à la lecture de ces pages enflammées.

Bourdaloue, *Lectures spirituelles pour le temps de l'Avent,* disposées par le P. Gœdert. — Un vol. in-12 de XLII 514 p., 2 fr. 50. — Paris, Garnier frères.

Ce volume est le premier d'une série nouvelle qui paraît sous le patronage de NN. SS. Foucault, évêque de Saint-Dié, et de Bonfils, évêque du Mans, et se recommande particulièrement au clergé et aux communautés religieuses. Ces *Lectures spirituelles,* réparties entre les diverses saisons de l'année liturgique, seront empruntées aux grands maîtres de la prédication et de l'ascétisme des siècles passés. On nous donne ici, à la suite de lectures dominicales sur le jugement dernier, la pénitence, la fausse conscience, le respect humain, l'*Avent* de Bourdaloue sur *saint Jean-Baptiste disposant le monde à la venue du Messie,* distribué en lectures pour chaque jour de la semaine. C'est Bourdaloue vulgarisé sous format commode et rendu accessible à tous. Après le succès qui a déjà accueilli la *Retraite spirituelle* extraite du même orateur, on ne peut que louer la nouvelle entreprise du P. Gœdert et lui souhaiter la plus large diffusion. — En tête des lectures plus développées, un *Sommaire* qui pourrait très heureusement servir de texte de méditation ; les autres sont distribuées en points bien nets, avec alinéas numérotés.

Cours d'Instructions dominicales, par le chanoine Turcan, ancien supérieur du grand séminaire de Séez. — Trois vol. in-12 de 395, 357 et 335 p., 10 fr. 50. — Paris, Retaux.

Ce *Cours d'Instructions* comprend tout l'ensemble du dogme, de la morale et du culte catholique. On a laissé de côté les *Fêtes,* qui feront l'objet d'un travail à part. Ces instructions sont remarquables par leur netteté et leur précision. On connaissait de longue date à l'auteur les qualités d'un éminent catéchiste ; on les retrouvera ici. Pas de déclamation, pas de fleurs, pas de phrase ; des choses ; exorde aussi court que possible, se bornant au simple énoncé du sujet et à l'indication des questions qu'il comporte ; péroraison courte également, disant le fruit à retirer de l'instruction et se terminant sur une petite prière. C'est l'éloquence d'un homme qui ne se paie pas de mots et qui vise à atteindre son auditoire. Parlez ainsi et vous instruirez.

Musique et théâtre pour pensionnats, — Ouvrages pour bibliothèques paroissiales. — Paris, Haton.

A tout seigneur, tout honneur. On trouvera, dans le *Livre des joyeux passe temps* de notre ami G. de Grandmorin (in-12 de 204 p., 2 fr., *franco :* 2 fr. 25), le plus pétillant recueil de charades, devinettes, énigmes, combles, rébus, singularités alphabétiques, problèmes récréatifs, farces, plaisanteries, enseignes, réclames, gasconnades, drôleries, etc., à l'usage des petits et des grands enfants. Répertoire incomparablement précieux pour tous ceux qui ont à s'occuper d'enfants.

Entr'actes, par L.-M. Dubois (in-12 de 310 p., 3 fr. ; *franco :* 3 fr. 50) nous donne plus de cent morceaux (monologues, saynettes, récits, compliments, etc.), ré-

partis sur neuf séries : enfants, mères, famille et société, fleurs et arbres, oiseaux, animaux, etc.

Pour jeunes filles, des opérettes fort distinguées : *Sainte Catherine d'Alexandrie*, par Jos. Blanchon (partition et libretto, 3 fr. ; libretto seul, 1 fr.) : à signaler surtout un ravissant duo de Catherine et de Paule, calme et surnaturel dans la partie de la sainte, sombre et tourmenté dans la partie de la païenne, et, au second acte, pendant l'extase de la future martyre, une musique ineffable (chœur céleste et soli d'anges) ; — *Marie-Antoinette*, par le même (partition et libretto, 4 fr. ; libretto seul, 1 fr.), quatre actes qui se déroulent successivement à Compiègne, à Versailles, au Trianon, au Temple, musique tour à tour imprégnée de somptuosité, de grâce, de larmes et de prière (surtout la prière de Mme Elisabeth) ; — *Les Souricières*, par L.-M. Dubois, musique de J. Blanchon (partition et libretto, 3 fr. ; libretto seul, 1 fr.), comédie en deux actes et quatre personnages : vieille tante bizarre, nièce rusée, bonne accorte et délurée, et Mlle Révérence, maîtresse de maintien qui devant un flacon de curaçao ou une assiette de fondants ne sait non plus se maintenir que notre mère Eve devant la pomme ; — *Monsieur le maraudeur*, par J. Blanchon, 2 fr., maraudeur qui n'est autre que Marie, la nièce, la sempiternelle nièce de comédie.

De l'abbé Thibault : *Un beau rêve*, opérette pour fête de supérieur ou supérieure, 2 fr. 50 ; — *Le Nain de la reine*, 3 fr., Nostradamus et maître Brimborion avec leur groupe de filles d'honneur, « gentes fillettes, au frais minois,.., bien follettes, souventes fois..., l'air ni triste ni sournois » ; — *Le Palais de la fée Bonbon*, opérette enfantine, 3 fr., bonté féerique et sagesse à l'avenant ; — *Le Singe*, 3 fr., opérette dramatique, avec tout le pathétique des « reconnaissances » classiques.

De la collection W. Moreau : *La famille Tartempion à l'Exposition universelle*, scènes comiques avec chant, 2 fr. ; — *Les Ogresses*, opérette pour jeunes filles, 3 fr.

De Caritas (pseudonyme transparent d'une Sœur de charité) et G. Meugé : *Un céleste conflit* entre la charité et la reconnaissance, compliment de fête avec musique, 1 fr. 50 ; — *Eglantine et Mimosa*, saynette à deux personnages, 1 fr. 50 ; — *La grève des Fleurs*, grande scène lyrique, 3 fr. (pour compliment de fête) ; — *Mes mésaventures*, bouffonnerie musicale avec accompagnement de violon ou mirliton, 3 fr.

Les Violettes de Rachel, par P. Denéchau, opérette, 2 fr. 50 ; étourderies d'enfant qui oublie son dessin pour ses cousines, puis ses cousines pour son chat, etc. ; — *Thony, le maître-fol*, par le même, opérette pour garçons, 3 fr., les ennuis d'un Dauphin de France et les distractions de ses pages ; — *Madame Bornichon*, ou Bien mal acquis ne porte aucun fruit, opérette-bouffe par l'abbé Thomas, 3 fr.

Le Graphologue dans l'embarras, vaudeville en deux actes, 1 fr. (Vous figurez-vous un graphologue embarrassé ! aussi tout se termine-t-il par l' « enterrement de la graphologie ») ; — *L'Oratoire du vieux château*, comédie (tout à fait champêtre et familière, en dépit du titre) pour jeunes filles, 1 fr. ; — *Deux fois Roi*, scène historique en un acte, 1 fr. (Louis XIV à dix ans, roi de France et roi de... Mazarin, pour un jour).

Au Christ Rédempteur, hymne grandiose, par l'abbé Sigaud, avec accompagnement d'orgue ou de piano, 1 fr.

En Famille, par Mme de Stolz, in-8 de 275 p., 2 fr. ; *franco :* 2 fr. 60 ; réimpression sous format élégant, pour distributions de prix, d'une série de nouvelles où l'on trouve tout Mme de Stolz, c'est-à-dire tout l'esprit et la finesse d'un cœur d'or ; — *La Chaumière aux Rouges-Gorges*, par Michel Auvray, in-8 de 260 p., 2 fr. ; *franco :* 2 fr. 60 ; roman tout chrétien de mœurs champêtres et patriarcales ; — enfin trois récits, dus à trois auteurs bien connus du public catholique, et tous trois empreints de cette couleur si simple, si vraie, si franche, si bonne, qui fait le charme de cette collection et délasse agréablement et chrétiennement sans égarer l'imagination dans les extravagances du romanesque : *La promesse de Giacomina*, par Marthe Lachèse (scène à Menton), in-12, 3 fr. ; — *Une Famille chrétienne*, par F. de Nocé, in-12, 3 fr. ; — *La famille de Kerdral*, par Lucie des Ages, in-12, 2 fr.

Enfin, *La Fille des Boers*, par Auguste Geoffroy (in-12 de 340 p., 3 fr. Bibliothèque de l'Œuvre Saint-Michel, Paris, rue de Tournon, 29), scènes très simples et très vivantes de colonisation sud-africaine (avec quelques phrases que nous regrettons, au ch. XVIII).

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — *Pouvoir d'indulgencier.* Permettez à un lecteur assidu de vous demander quelques éclaircissements au sujet du pouvoir d'indulgencier.

Je fais deux hypothèses qui peuvent se réaliser.

1° Un prêtre a reçu directement de Rome la faculté d'attacher les indulgences aux objets de piété tels que les chapelets, les croix, les statues, etc... La concession du pouvoir d'indulgencier porte que le prêtre soit approuvé pour les confessions et qu'il exerce son pouvoir *de consensu ordinarii loci*. Ce prêtre s'est mis en règle dans son diocèse où il exerce le ministère, ses pouvoirs ont été reconnus par son ordinaire : donc il indulgencie habituellement. Mais il se rend dans un diocèse voisin où il n'est pas approuvé pour les confessions : peut-il validement et licitement user des pouvoirs obtenus de Rome ?

2° Ou encore il est approuvé pour entendre les confessions : est-il tenu de soumettre ses pouvoirs au *visa* de l'ordinaire du lieu où il confesse? En un mot, le consentement de l'ordinaire du lieu où réside le confesseur approuvé ne suffit-il pas pour qu'il puisse exercer ses pouvoirs partout, excepté à Rome ?

3° Je pourrais supposer un troisième cas, celui d'un religieux changé de résidence et de diocèse. En même temps qu'il demande le pouvoir de juridiction pour les confessions à son ordinaire, doit-il demander également le consentement pour exercer le pouvoir d'indulgencier? Est-il encore obligé à cette dernière formalité, si le supérieur local tient de l'évêque le pouvoir de confesser?

R. — Voici la teneur de la formule par laquelle la S. C. des Indulgences accorde le pouvoir de bénir les objets de piété :

SS. tribuit oratori facultatem, *dummodo ad excipiendas confessiones sit approbatus*, benedicendi privatim extra Urbem ac *de consensu Ordinarii loci*, coronas, rosaria, cruces, crucifixos, parvas statuas ac numismata, eisque applicandi indulgentias a Sanctitate sua concessas, ut in postremo elencho edito typis S. Congreg. de Propaganda fide die 23 februarii 1878, necnon applicandi coronis precatoriis indulgentias a S. Birgitta nuncupatas. — Præsenti ad quinquenniun valituro [1].

Remarquons les expressions *de consensu Ordinarii loci*, qui sont données et dans le texte de Beringer et dans celui de Mocchegiani. On les retrouve aussi dans le décret du 2 janvier 1888, que nous citerons plus loin.

D'autre part, le décret du 22 juillet 1886, que nous allons donner aussi, signale deux autres leçons : *De consensu Ordinarii tui*, et *De consensu Ordinarii* tout court, et il leur donne le même sens. Comme le décret du 2 janvier 1888 concerne les religieux aussi bien que celui du 26 juillet 1886, il s'ensuit que, pour la S. C. des Indulgences, les trois leçons ont la même signification quand il s'agit des réguliers.

Nous allons chercher à dégager ce sens pour les réguliers d'abord, parce que nous avons deux

[1] Beringer, *Les Indulgences*, t. I, p. 343, note 1. — Mocchegiani, *Collectio Indulg.*, n. 631.

décisions de la S. C. des Indulgences qui les concernent. D'ailleurs, les principes que nous y exposerons nous serviront pour résoudre la difficulté quant aux prêtres séculiers.

I. — Pour attacher aux objets de piété les indulgences apostoliques, les réguliers ont besoin *extra claustra* de l'autorisation de l'*Ordinaire du lieu*, comme le prouve la décision suivante de la S. C. des Indulgences du 22 juillet 1886.

Ordinis Prædicatorum. — Beatissime Pater, — Frater Marcolinus Cicognani, Procurator Generalis Ordinis Prædicatorum, ad pedes Sanctitatis Tuæ provolutus exponit : In litteris Apostolicis in forma Brevis, quibus Regularibus concedi solet facultas Benedicendi coronas, rosaria, etc., haberi verba « de consensu Ordinarii tui ; » in Rescriptis vero S. Congregationis Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ, quibus eadem facultas iisdem regularibus conceditur, legi tantum verba « de consensu Ordinarii. » Tum humillimo Oratori, tum nonnullis aliis religiosis viris, verba « Ordinarii tui » et « Ordinarii » absque addito, dubium ingesserunt, cujus solutio modo petitur. — Dubium est : Utrum nomine Ordinarii cujus in casu requiritur consensus, intelligendus sit *localis superior* ad quem pertinet Regularis, qui facultatem obtinuit benedicendi coronas, rosaria, etc., an potius *superior ecclesiasticus diœceseos intra cujus limites reperitur ?*

Sacra Congregatio Ind. Sacrisque Rel. præposita, die 22 julii 1886, proposito dubio respondit :

Ad primam partem, *Negative ;* ad secundam partem, *Affirmative.*

Datum Romæ ex Secretaria ejusdem S. Congregationis, die et anno ut supra.

J. B. Card, Franzelin, *Præfectus.*

J. Della Volpe, Secretarius [1].

Dans une autre décision du 2 janvier 1888, la même Congrégation a déclaré que la permission de l'évêque diocésain n'était pas nécessaire aux réguliers pour user de leurs pouvoirs *intra septa monasterii.* En voici le texte :

Ordinis Minorum Capuccinorum. — Sacræ Indulgentiarum et SS. Reliquiarum Congregationi sequens dubium dirimendum fuit. Quum in litteris apostolicis in forma Brevis, necnon in Rescriptis S. C. Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ, quibus Regularibus conceditur facultas benedicendi coronas, rosaria, etc., hæc verba legantur *de consensu Ordinarii loci*, quæritur :

An Regularis qui a Sede Apostolica prædictam facultatem obtinuit, ad eam exercendam intra septa tantummodo sui monasterii seu conventus, vel etiam domorum residentialium in quibus hisce temporum adjunctis plures religiosi sub respectivi superioris dependentia una simul commorantur, opus habeat licentia superioris ecclesiastici diœceseos in qua suum monasterium seu conventus vel supræ enunciatæ domus reperiuntur ; an vero sufficiat licentia superioris vera jurisdictione pollentis in suo ordine, uti Abbas, Provincialis, vel Generalis totius Ordinis ?

S. Congr. Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præposita, sub die 2 januarii 1888, respondit :

Ad primam partem, *Negative ;* ad secundam partem, *Affirmative.*

Datum Romæ ex Secretaria ejusdem S. Congr., die, mense et anno ut supra.

Caj. Card. Aloisi Masella, *Præfect.*

Quel est le sens des expressions : *Superior ecclesiasticus diœceseos intra cujus limites idem Regularis reperitur ?* Elles peuvent aussi bien signifier l'Ordinaire du diocèse dans lequel se trouve la maison à laquelle le régulier appartient, ou l'Ordinaire de chaque diocèse où il pourrait se trouver accidentellement et voudrait faire usage de ses pouvoirs. De fait, les réguliers n'ont point d'Ordinaire attitré et définitif parmi les évêques, et s'ils veulent entendre les confessions des séculiers, ils doivent demander la permission à chaque évêque. Cette permission ne vaut que pour le diocèse, en sorte qu'il est défendu aux réguliers d'entendre dans le diocèse de X la confession des fidèles du diocèse de Y, dont l'évêque les a approuvés, à l'encontre de ce qui a lieu pour les curés, qui peuvent validement absoudre partout leurs paroissiens [1].

De cela nous concluons :

1° Le religieux qui veut faire usage, dans son monastère, des pouvoirs reçus de Rome de bénir avec application des indulgences, doit être au moins approuvé pour les confessions dans l'Ordre par ses supérieurs, et en outre obtenir le *visa* d'un supérieur jouissant d'une véritable juridiction dans l'Ordre, abbé, provincial ou général.

2° Le religieux qui veut user de ces pouvoirs au dehors *doit certainement être approuvé pour les confessions.* Trois hypothèses peuvent se présenter :

a) S'il est approuvé par l'Ordinaire du lieu, à qui il demandera le *visa :* c'est le cas le plus simple, qui ne présente aucune difficulté.

b) S'il est approuvé par son supérieur, mais en vertu d'une délégation de l'évêque, pour les confessions des personnes séculières : la situation est la même.

c) Si, au contraire, il n'a d'autres pouvoirs de confesser que ceux qu'il tient de son supérieur pour l'intérieur de la maison, peut-on dire qu'il est approuvé pour les confessions et que la première condition se vérifie ? Nous le pensons, parce que l'Indult dit d'une manière générale : *Dummodo ad excipiendas confessiones sit approbatus*, sans spécifier par qui doit être donnée l'approbation. Dans l'hypothèse le religieux ayant des pouvoirs de la part de son supérieur est certainement approuvé *ad confessiones* et vérifie ainsi la clause.

3° A faut-il demander le *visa ?* — Nous faisons ici encore trois suppositions :

a) Le religieux demande le *visa* à l'évêque auquel il demande l'approbation : c'est le cas le plus simple. Alors le régulier peut s'adresser à tout évêque dans le diocèse duquel il se trouve, et il n'est pas obligé de s'adresser de préférence à l'Ordinaire de la maison où il réside.

b) Supposons le cas où le religieux serait approuvé pour les confessions soit par son supérieur, soit par un évêque, et qu'il demande le *visa* à un évêque qui ne lui donne pas l'approbation pour

[1] Cette décision n'a été publiée, comme d'ailleurs la suivante, que longtemps après sa date.

[1] Aloysius Ferrari, *De statu religioso*, 1899, p. 227, § 88.

son diocèse. Dans ce cas, il pourrait, nous semble-t-il, faire usage dans ce diocèse de la faculté de bénir, puisque les deux conditions se vérifieraient : approbation pour les confessions et *visa* de l'Ordinaire du lieu. Toutefois il serait plus sûr en demandant le *visa* de demander aussi l'approbation.

c) Ici, nous supposons le cas où le religieux ayant obtenu d'un évêque et l'approbation et le *visa* voudrait faire usage de l'indult dans un autre diocèse. Il nous semble que cet usage serait valide. De fait le religieux est approuvé pour les confessions et il a le *visa* d'un Ordinaire. Si le Saint-Siège avait voulu l'apppobation de chaque Ordinaire, il aurait dû mettre *Ordinariorum*.

Nous reconnaissons volontiers qu'une solution demandée à l'autorité supérieure, c'est-à-dire au Saint-Siège, serait très utile dans une question aussi peu claire.

II. — Pour les prêtres séculiers, dans quelles conditions peuvent-ils user dans un diocèse étranger de la permission d'indulgencier les objets de piété? Faut-il le *visa* de l'évêque de ce diocèse, et faut-il qu'ils soient approuvés pour les confessions dans ce même diocèse?

Pour le *visa* de l'évêque du diocèse étranger, il ne nous semble pas nécessaire. Nous en trouvons une première preuve dans la teneur de l'indult, qui porte *de consensu Ordinarii loci*. Prises dans leur sens obvie, ces expressions indiquent bien l'Ordinaire du domicile et lui seul. Si la Sacrée Congrégation avait voulu imposer le *visa* de chaque évêque, elle aurait mis *de consensu Ordinariorum locorum*. Tel est le résumé d'une réponse parue en 1897, p. 415, sur cette question.

Aujourd'hui nous ajoutons une distinction.

Pour les curés, qui ont le droit d'entendre partout leurs paroissiens, on peut dire d'eux qu'ils sont partout approuvés pour les confessions. La solution est donc plus sûre pour eux.

Quant aux autres prêtres, ils se trouvent dans les mêmes conditions que les réguliers et nous faisons pour eux les mêmes réserves, pensant qu'il y aurait utilité à consulter le Saint-Siège, bien que notre solution nous paraisse basée sur l'interprétation littérale.

Q. — Il y a dans le traité *De Pœnitentia* une question bien importante : « Perfecta contritio sufficit ad remissionem peccati sine reali susceptione sacramenti... » On le prouve par des textes d'Ecriture et des saints Pères, mais la vraie raison ne s'y trouve pas. La théologie de Clermont ne donne aucune preuve de raison à cette thèse. Bonal est plus hardi : « Contritio perfecta erat sufficiens ad remissionem peccati ante institutionem Sacramenti Pœnitentiæ ; atqui lex gratiæ viam salutis arctiorem non facit; ergo. » La preuve de la majeure ne se trouve nulle part. L'*Ami* voudrait-il élucider ce point?

Un acte de contrition parfaite fait à l'article de la mort efface toute une vie de crimes et sauve une âme pour l'éternité. Comment? Pourquoi? Quelle proportion entre la cause et l'effet?

R. — Le péché est incompatible dans une âme avec la charité : l'un chasse nécessairement l'autre. Or, l'acte de contrition parfaite inclut nécessairement l'acte de charité. Donc l'acte de contrition parfaite justifie le pécheur sans le sacrement ; mais non pourtant, sous la loi nouvelle, sans le vœu du sacrement dans lequel les péchés mortels doivent être soumis au pouvoir des clefs.

Il n'y a pas défaut de proportion entre la cause et l'effet. Car la cause efficiente de la rémission du péché, c'est la grâce attachée à l'acte de charité ou de contrition parfaite, et la contrition parfaite est elle même l'effet de la grâce divine à laquelle le pécheur a coopéré. La justification du pécheur par l'acte de contrition parfaite est donc entièrement l'effet de la grâce divine, qui suffit bien à produire l'effet de l'expulsion du péché.

C'est par un prodige de miséricorde que l'ouvrier de la dernière heure et de la dernière minute peut recevoir le salaire ; mais la miséricorde divine est infinie : nous n'avons pas le droit de lui poser des limites.

Q. — Est-il permis de faires des aubes et des surplis en cretonne?

R. — La toile de lin ou de chanvre est absolument requise.

CONGRÉGATIONS ROMAINES

Sacrée Pénitencerie

25 janvier 1901.

DUBIA

Apostolicæ Sedi delata occasione Jubilæi Magni ad universum Orbem extensi

I. An tempore præsentis Jubilæi liceat Confessariis pluries uti facultatibus extraordinariis eisdem concessis erga eumdem pœnitentem, qui nondum omnia opera injuncta adimplevit ad Jubilæi indulgentiam lucrandam?

SSmus respondendum mandavit : Affirmative.

II. An in locis ubi processiones in viis publicis non permittuntur, possint, ad effectum reducendi visitationum numerum, processionibus æquiparari coadunationes corporum moralium et aliorum fidelium qui in designatis Ecclesiis, hora præstituta, sub proprii Moderatoris et respective sub proprii Parochi vel alterius Sacerdotis ab eo deputati ductu, colliguntur, ut ibidem una simul visitationes peragant?

SSmus, attentis præsentium temporum adjunctis, ex speciali gratia benigne indulget, ut, in locis in quibus processiones non permittuntur, visitationes prout exponitur peractæ habeantur tamquam processionaliter factæ.

III. An pro iis qui degunt in locis ab Ecclesia Parochiali valde dissitis possit ab Ordinario alia Ecclesia vel publicum Oratorium facilioris accessus ad visitationes peragendas designari?

De speciali gratia SSmi : Affirmative.

IV. An sex menses ad quos extensum est Jubilæum extra Urbem debeant necessario esse continui, vel possint ab Ordinario interpolari et dividi per partes infra annum?

Affirmative *ad 1am partem ;* negative *ad 2am. Nihilominus SSmus benigne indulget ut Ordinarii, interveniente gravi et legitima causa, possint pro suo prudenti arbitrio semestris tempus in partes divi-*

dere; ita tamen ut una tantum vice Jubilæum acquiri valeat, licet opera ipsa injuncta possint distribui per designatos ab Ordinario menses.

V. Nonnullis Episcopis gratiam implorantibus, ut unica Confessione et Communione satisfieri possit præcepto Ecclesiæ et operi injuncto ad Jubilæum lucrandum, *SSmus minime annuendum censuit.*

Datum Romæ in S. Pœnitentiaria die 25 Januarii 1901.

S. Card. VANNUTELLI, *Pœnitentiarius Major.*
R. CELLI, *S. P. Substitutus.*

REMARQUES

I. Pour ce *présent* jubilé, les confesseurs pourront user plusieurs fois des facultés extraordinaires en faveur des pénitents qui n'auront pas encore accompli toutes les œuvres prescrites.

II. Dans les localités où les processions sont interdites, on pourra faire compter comme processions les réunions organisées pour faire en commun les visites du Jubilé.

III. Pour ceux qui habitent loin de l'église paroissiale, l'évêque peut, *de speciali gratia SSmi*, indiquer comme lieu de visite un oratoire public d'un accès plus facile.

IV. L'évêque peut, par concession pontificale, partager le temps du jubilé en plusieurs termes. Les fidèles ne gagneront qu'une fois le jubilé ; mais ils pourront partager les œuvres entre les diverses époques fixées.

V. Malgré les désirs d'un certain nombre d'évêques, le Souverain Pontife ne veut pas permettre de gagner le jubilé par la confession annuelle et la communion pascale.

LES MUTUALITÉS SCOLAIRES [1]

OCCASION ET BUT DE CE TRAVAIL

En septembre 1899, je suivis les exercices d'une retraite à Montbeton [2]. La veille de la clôture eut lieu, selon l'usage, la *Conférence d'œuvres*, petite réunion intime où chacun dit son mot et raconte pour l'édification de tous ce qu'il a vu ou fait.

Un des religieux attachés à la maison de Montbeton nous parla, avec une agréable pointe d'esprit, du *Congrès des œuvres ouvrières de Montpellier*, auquel il venait d'assister. Il insista sur les mutualités scolaires, et comme il cherchait à nous persuader qu'il fallait se mettre à l'œuvre, je demandai à placer un mot pour éclairer d'un exemple sa démonstration.

En fait de mutualité scolaire, j'étais alors novice. Je n'avais établi aucune de ces sociétés ; j'en avais seulement un vague désir dont la retraite de Montbeton fit une résolution inébranlable, bientôt exécutée.

Les quelque trente prêtres qui assistaient à la retraite appartenaient à divers diocèses du Midi et du Centre. Plusieurs d'entre eux emportèrent comme moi de cette *Conférence d'œuvres* le projet d'établir des mutualités.

Depuis lors, les *Mutualités scolaires* sont à l'ordre du jour de chaque *Conférence d'œuvres* qui se tient à Montbeton. Et le supérieur de la maison, fervent mutualiste, à tort persuadé qu'en ces matières je dois être devenu grand clerc, s'obstine à m'adresser tous ceux qui, voulant établir des mutualités, manquent de documents.

C'est avec un vrai plaisir que j'ai toujours renseigné de mon mieux mes confrères. Pour eux, je me suis souvent dépouillé de certaines pièces qui tardent quelque peu à prendre le chemin du retour.

Un jour, l'idée m'est venue qu'il y aurait mieux à faire. Il nous faudrait, pour les mutualités scolaires, un petit manuel dans le genre de celui qu'a si bien composé pour les *Caisses rurales* M. Louis Durand. Nous n'avions rien ; c'était une lacune. J'ai osé essayer de la combler pour venir en aide aux hommes de bonne volonté.

Le prêtre est le grand moteur des œuvres ; aucune de celles qui intéressent les enfants ne saurait le laisser indifférent ; les mutualités scolaires méritent particulièrement d'attirer son attention en ce moment.

Voulant donc parler aux prêtres, je ne pouvais choisir de meilleure tribune que l'*Ami du Clergé*.

Ce n'est pas un traité original et savant que j'ai voulu faire, mais un petit manuel pratique qui pût servir à quiconque voudrait fonder une mutualité. Un prêtre, un Frère des Ecoles chrétiennes, un religieux y trouveront tous les renseignements utiles pour établir l'œuvre, sans avoir à chercher ailleurs d'autres indications. Pour faciliter leur besogne, je suis à dessein descendu jusqu'aux plus petits détails.

Puisse mon modeste travail, bien imparfait, rendre quelques services aux hommes d'œuvres ! Puisse-t-il inspirer à d'autres plus compétents la pensée de rédiger un guide plus pratique, plus lumineux et plus sûr !

CHAPITRE Ier. — La Mutualité scolaire : ce qu'elle est, ce qu'elle vaut

§ 1er. — IDÉE GÉNÉRALE DE LA MUTUALITÉ SCOLAIRE

La mutualité scolaire est une œuvre qui a pour but :

[1] Nous avons divisé en deux parties la publication de ce travail. Nous donnons ici la première, où sont mises en valeur les principales raisons capables de déterminer nos lecteurs à établir des *Mutualités*. La seconde, toute juridique, était mieux à sa place dans la *Jurisprudence*. On l'y trouvera dans le numéro d'aujourd'hui.
(Note de l'*Ami du Clergé*).

[2] Montbeton, village situé à quelques kilomètres de Montauban, a été doté par les PP. Jésuites d'une maison de retraites pour prêtres et laïques. Délicieuse solitude connue dans tout le Midi et très fréquentée par le clergé et les hommes d'œuvres.

1° De venir en aide aux enfants malades en leur payant une indemnité pendant la maladie ;

2° D'établir à leur profit les premiers éléments d'un livret de Caisse d'épargne ou d'un livret personnel de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ;

3° De leur assurer, en cas de décès, des funérailles convenables.

Tout enfant, âgé d'au moins trois ans, peut être admis dans la mutualité scolaire, s'il est valide. Il y sera maintenu jusqu'à vingt et un ans. Avant l'âge de trois ans, l'enfant peut prendre un livret d'épargne, en attendant qu'il soit admis à verser sa cotisation pour les secours mutuels.

Chaque enfant devra verser par semaine dix centimes qui seront ainsi partagés :

Cinq centimes sont versés à une caisse de secours mutuels où seront puisées les indemnités attribuées aux malades ; les cinq autres sont inscrits sur le livret d'épargne ou de retraite, au choix des parents.

Tout enfant malade recevra cinquante centimes par jour pendant un mois, et si la maladie se prolonge, vingt-cinq centimes par jour pendant les deux mois suivants et même pendant plusieurs mois, si le conseil le décide et que les ressources de la société le permettent.

Le livret d'épargne est la propriété de l'enfant. Il peut y faire inscrire, outre le petit sou obligatoire de chaque semaine, ses étrennes et ses économies. La mutualité, qui l'administre et empêche ainsi les parents d'y mettre la main sans motif, le lui remettra quand il aura atteint vingt et un ans.

L'enfant reste toujours propriétaire du livret de retraite, même dans le cas où il quitterait la société. S'il vit, il jouira un jour d'une pension viagère qui sera d'autant plus forte que ses versements auront été plus considérables. Ils sont très productifs quand ils sont faits dans le jeune âge [1].

S'il vient à mourir, les parents toucheront les fonds que l'enfant aura versés à la caisse des retraites ou à la caisse d'épargne.

Voilà ce qu'est, dans ses grandes lignes, la mutualité scolaire.

La mutualité fait partie de l'ensemble des œuvres post-scolaires non confessionnelles qui, depuis 1894, sont en si grande faveur dans le monde de l'enseignement officiel, et qui ont pour but de donner un lendemain à l'école, de prolonger au-delà de l'école l'influence de l'enseignement laïque.

Elle est l'œuvre de M. Cavé, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine, qui établit en 1881, à Paris, dans le XIXe arrondissement, la première société scolaire. C'est pourquoi les mutualités sont souvent appelées les « Petites Cavé. »

[1] Ainsi un père de famille qui verserait par jour dix centimes sur le livret de son enfant, soit trois francs par mois ou trente-six francs par an, depuis l'âge de trois ans jusqu'à vingt et un ans seulement, lui assurerait une rente annuelle de 194 francs à quarante ans, de 283 francs à cinquante ans, de 435 francs à soixante ans, de 721 francs à soixante-cinq ans.

Nous verrons plus loin dans quelles proportions considérables cette œuvre s'est développée en quelques années. Etudions-en d'abord les avantages.

§ 2. — La mutualité scolaire est-elle une œuvre bonne et utile ?

Je crois nécessaire de traiter cette question avec quelque développement. J'envisagerai donc successivement la mutualité scolaire aux divers points de vue suivants :

1° Des services matériels qu'elle rend ;

2° De sa valeur éducative ;

3° Du rapprochement et de l'union des classes ;

4° De l'avantage qu'en retirent les œuvres de jeunesse ;

5° Du recrutement des écoles chrétiennes.

I

Envisagées au point de vue matériel, les mutualités scolaires sont excellentes, parce qu'elles contribuent à améliorer la situation des familles.

Les mutualités organisent trois services : l'épargne, la retraite, les secours en cas de maladie.

1° *L'Epargne.* — Pas n'est besoin de disserter longuement sur le prix et la nécessité de l'épargne. Il est évident que vivre au jour le jour en dépensant au-delà du nécessaire est une folie criminelle. Il est tout aussi certain que savoir borner ses dépenses et sacrifier quelques superfluités est un acte de générosité et de sagesse. L'épargne est pour l'homme une garantie de dignité et d'indépendance, elle permet d'envisager sans terreur certaines éventualités douloureuses de la vie, la maladie, les accidents.

La petite épargne accumulée depuis le bas âge permettra à l'apprenti d'acquérir les outils de travail, au jeune homme d'adoucir les fatigues de la vie militaire, à la jeune fille de se préparer un petit trousseau et de s'établir sans emprunter, dans des conditions d'aisance d'où dépendent souvent la moralité des époux, le bon ordre, la bonne entente, et enfin toute la destinée du ménage.

2° *La Retraite.* — C'est un douloureux spectacle que celui de l'ouvrier imprévoyant devenu vieux et incapable de gagner sa vie. A charge à ses enfants trop pauvres eux-mêmes ou trop ingrats pour lui assurer le pain de chaque jour, le pauvre vieux, abandonné, se voit réduit à mendier son pain ou à échouer à l'hôpital.

Pour remédier à ces lamentables situations, la charité a multiplié ses inventions et ses largesses, sans pouvoir secourir ni même découvrir toutes les misères.

Il faudrait prévenir le mal, pour n'avoir pas à y porter remède. C'est le but de la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse* qui offre à tous les

travailleurs le moyen de se constituer sans aucun risque et par de petites économies souvent répétées, une rente viagère suffisante pour assurer leur existence des vieux jours.

La mutualité scolaire fait connaître au petit enfant, à l'ouvrier de demain, cette bienfaisante institution. Les petits versements hebdomadaires préparent le jeune mutualiste à prélever plus tard sur son salaire un petit tribut qu'il confiera à la Caisse des retraites d'autant plus volontiers qu'il comprendra que ce placement est sûr et fécond. Et quand viendra pour lui le moment de déposer l'outil, l'ouvrier vieilli ne sera plus pour sa famille un parasite gênant. Au lieu d'un salaire aléatoire, il apportera une rente insaisissable, garantie par l'Etat. Quoique infirme et impuissant, il vivra encore d'heureux jours, libre et respecté.

„ 3° *Les Secours mutuels.* — Mais la préparation de cet heureux avenir ne doit pas faire oublier le présent. Or, la misère aura bien vite fait de prendre place à certains foyers ouvriers, si la maladie s'abat sur les enfants. La mère, immobilisée au chevet des pauvres petits, négligera son ménage ; il faudra acheter des remèdes, payer le médecin, et peut-être, hélas ! supporter des frais funéraires. La mutualité scolaire a pour but et pour résultat d'alléger ces charges et de contribuer à maintenir l'équilibre si instable du budget ouvrier. Cinquante centimes par jour et par enfant ne sont certes pas à dédaigner dans une famille pauvre, en temps d'épidémie, surtout quand toutes les autres ressources sont taries.

N'ai-je pas raison de dire que la mutualité scolaire, par les services matériels qu'elle rend, est une œuvre excellente ? Elle s'impose à l'attention de tous ceux que touche le spectacle de la misère, de tous ceux qui déplorent de voir l'ouvrier vivre sans souci du lendemain.

II

Par les services matériels qu'elle assure, la mutualité scolaire a une grande valeur éducative.

L'école primaire devrait être le noviciat de la vie. Elle a pour mission d'armer l'enfant, homme de demain, pour les combats de l'existence, de le rendre capable de préserver sa dignité d'homme et de chrétien. Dans ce but, elle doit instruire l'enfant, c'est-à-dire orner son esprit de certaines connaissances qui de nos jours sont absolument nécessaires à quiconque veut arriver à se suffire. Elle doit moraliser, élever son esprit et son cœur, tremper sa volonté, l'orienter vers le bien en donnant comme base à ses enseignements les vérités de la religion.

L'école chrétienne remplit admirablement cette mission moralisatrice. Elle seule peut la bien remplir, parce que son enseignement moral est le seul vrai, le seul vraiment efficace.

Mais le maître chrétien ne doit-il pas descendre parfois des sublimes hauteurs de la morale chrétienne pour enseigner « la morale du bonhomme Franklin, » l'ordre, l'économie, la prévoyance ? Ce sont des vertus modestes, mais cependant indispensables ; d'elles dépend souvent la dignité de la vie ; elles sont des facteurs puissants dans le problème du bonheur individuel, de la moralité humaine et de l'harmonie sociale.

Je voudrais donc que le maître, se pénétrant bien des conditions spéciales dans lesquelles l'enfant va faire, au sortir de l'école, le périlleux essai de sa liberté, lui enseignât ces vertus naturelles en les pénétrant de l'idée chrétienne, en les surnaturalisant, en les rattachant aux leçons du catéchisme. Je voudrais qu'il lui fît déjà contracter des habitudes qui, basées sur la conviction et affermies par des actes répétés, le prémuniraient contre ses mauvais penchants et contre la contagion du mauvais exemple.

Or, il est certain que de nos jours l'école se préoccupe trop exclusivement d'instruire. Elle fait des savants peut-être, mais non des hommes. Elle prépare au certificat d'études au lieu de préparer à la vie. Voyez cet enfant qui, à 13 ans, quitte l'école primaire : il est bourré de grammaire, de géographie, d'histoire naturelle, pas un nom de roi ou de ministre ne lui échappe depuis Pharamond jusqu'à M. Baudin. Mais il n'a jamais entendu parler des mortels effets de l'alcoolisme ; de l'économie et de la prévoyance il ne connaît que le nom, imprimé en grosses lettres dans un froid précepte de sa *Morale civique* à 5 sous.

Et voilà que justement il est condamné à vivre dans un milieu où sévit le vice de l'ivrognerie, et où l'imprévoyance est devenue une loi. Comment pourra-t-il ne pas ressembler à ceux qui l'entourent, puisque aucun enseignement ne l'a prémuni contre la contagion du mauvais exemple quotidien ?

Que m'importe que l'enfant ait déjà un petit bagage de science ! Il n'a pas été *élevé*, dans le vrai sens du mot, il n'est pas formé à la vie ; le maître a tronqué son œuvre, et son brillant élève sera un mauvais citoyen.

Il faut donc que l'épargne et la prévoyance entrent dans le programme de toutes les écoles. Or, elles sont traduites, réalisées d'une manière à la fois simple et féconde dans l'œuvre de la mutualité scolaire. Par la simplicité de son organisme et l'évidence de ses bons résultats, cette œuvre sera pour l'enfant une incomparable leçon de choses, capable de le gagner à la pratique de la prévoyance mieux que toutes les théories et toutes les exhortations. Inscrivez-le sur la liste des adhérents d'une mutualité. A force de répéter hebdomadairement ses versements de 10 centimes, il prendra l'habitude de ces prélèvements périodiques sur ses économies ou ses étrennes. Contractée d'abord par obéissance ou par imitation, cette habitude mécanique a déjà une certaine valeur éducative, parce que les habitudes d'enfance sont difficilement déracinées ; il en reste toujours quelque chose à travers les convictions

vérifiées dont nous faisons la règle de notre conduite, et, le plus souvent, elles décident de la direction de la vie entière.

Mais cette habitude est surtout précieuse, parce qu'elle est un acheminement excellent vers l'*esprit d'économie*. Il suffit, pour faire passer l'enfant de l'acte à la conviction, que le maître lui donne le *motif* de ce qu'il lui fait pratiquer, qu'il lui explique clairement, par des exemples à sa portée, ce qu'est l'économie, *pourquoi* il faut économiser, *comment* il faut savoir se vaincre, sacrifier un agrément, surmonter un caprice, non pas pour le plaisir égoïste de thésauriser, mais pour se préserver du besoin et de la souffrance. L'éducateur qui s'arrêtera à donner cet enseignement, ne déviera certes pas de son noble rôle, ne trahira ni n'abaissera sa mission moralisatrice. C'est ajouter à la formation morale un complément utile et même nécessaire que d'apprendre à l'enfant à se priver, surtout si sa privation est, comme ici, féconde, même au point de vue matériel. La privation suppose l'effort, et l'effort trempe et affermit la volonté.

Aussi j'estime que l'enfant habitué à remporter sur lui-même la petite victoire que suppose chacun de ses versements, est déjà mûr pour les plus grands sacrifices. Au pis aller, cet ouvrier, cette ouvrière de demain auront au moins appris à songer à l'avenir. Or, l'ordre, l'épargne et la prévoyance sont des garanties de moralité, tandis que les folles dépenses et l'imprévoyance ouvrent la porte à tous les désordres.

Les ouvriers d'aujourd'hui, on le dit partout et ce n'est que trop vrai, vivent au jour le jour, dépensant beaucoup quand ils gagnent beaucoup, sans que la perspective sombre des salles d'hôpital vienne troubler les plaisirs inutiles qui épuisent leurs salaires.

Essayez de corriger ces imprévoyants, vous n'y réussirez pas. Ils ont contracté des habitudes, ils se sont créé des besoins, le pli définitif est pris. Il faut donc, pour préparer de meilleures générations, saisir le petit enfant au seuil de la vie, et faire chez lui l'éducation progressive de la prévoyance.

Montaigne voulait qu'on enseignât la philosophie aux enfants :

> Puisque la philosophie est celle qui nous instruit à vivre, et que l'enfance y a sa leçon comme les aultres aages, pourquoi ne la luy communique-t-on pas? On nous apprend à vivre quand la vie est passée... Prenez les simples discours de la philosophie, sçachez les choisir et traiter à poinct; ils sont plus aysez à concevoir qu'un conte de Boccace; un enfant en est capable au partir de la nourrice, beaucoup mieux que d'apprendre à lire ou écrire. La philosophie a des discours pour la naissance des hommes comme pour la décrépitude.

Ce que Montaigne dit si spirituellement de la philosophie s'applique très bien à cette philosophie pratique qui s'appelle la prévoyance. N'attendons pas que l'enfant ait l'âge d'homme pour lui en donner la notion, apprenons-lui à vivre avant que sa vie soit plus qu'à moitié passée.

III

La mutualité scolaire est une école pratique d'union fraternelle entre les enfants des diverses catégories sociales.

N'avez-vous jamais observé que l'enfant regarde avec défiance, sinon avec hostilité, d'autres enfants de son quartier, de son âge et de sa condition qui fréquentent une école qui n'est pas la sienne? Parfois même la différence d'école crée parmi ce jeune monde des rivalités aiguës, des inimitiés fâcheuses, un esprit de parti dont on se ressent toute la vie. J'ai connu un petit village paisible où les enfants de deux écoles rivales, tous fils de braves gens, se traitaient comme Guelfes et Gibelins.

D'autre part, la grande loi religieuse et sociale de l'union, du rapprochement des individus et des classes, n'est-elle pas outrageusement méconnue et violée même dans quelques-unes de nos écoles catholiques? Le sectionnement des élèves, basé sur les prix de pension, appliqué chaque jour pour les récréations, les promenades, les repas, et maintenu jusque dans la cérémonie de la première communion, prépare la séparation, l'isolement et la guerre des classes, en élevant entre le riche et le pauvre une infranchissable muraille derrière laquelle vous trouverez d'un côté le dédain orgueilleux, et de l'autre l'envie triste, sinon haineuse.

Pourquoi est-il si difficile aujourd'hui de plier certaines classes à l'apostolat et au service des inférieurs? C'est qu'elles se ressentent de leur éducation. A l'école, cette grande dame ne s'était jamais approchée d'une fille d'ouvrier.

Il faut donc préparer le rapprochement si nécessaire, la compénétration si féconde des classes, et il appartient à l'école de travailler à cette grande œuvre. C'est à l'école que doit être d'abord promulguée et expliquée la loi de charité, cette « loi royale » qui est la base et le couronnement de tout l'ordre religieux et moral.

Or, la mutualité scolaire, réalisant précisément l'union des enfants, sera pour un maître intelligent un bon instrument d'enseignement de la charité et de l'aide mutuelle; au précepte abstrait elle substitue un exemple, un mécanisme vivant d'autant plus intéressant que l'enfant en est un des rouages. C'est une merveilleuse leçon de choses qui éclairera et vivifiera la parole du maître, quand il enseignera que nous sommes frères et que chacun a une responsabilité envers tous.

C'est que je n'entends pas qu'on fasse de la mutualité scolaire une œuvre étroite et fermée où n'entreront que les enfants de telle catégorie sociale. Je veux que la porte en soit largement ouverte à tous, je veux qu'on y *laisse* entrer le pauvre pour qui une cotisation de deux sous par semaine est parfois une grosse affaire, qu'on y *fasse* entrer l'enfant du riche pour qui c'est un jeu.

Le fait seul de les rapprocher, de les *juxtaposer*

dans l'égalité parfaite des droits et des devoirs, est déjà un bien. Mais il y a plus. L'œuvre n'enseigne pas seulement à ces enfants l'épargne individuelle, trop souvent entachée d'égoïsme. Au lieu de laisser l'enfant ne penser qu'à lui et tout rapporter à lui, elle lui fait franchir cet horizon bas et borné, elle élève et purifie l'épargne en la faisant contribuer, sans diminuer son utilité personnelle, à procurer l'avantage d'autrui. En effet, par son petit sou hebdomadaire, l'enfant assure ses camarades, ses co-mutualistes, comme il s'assure lui-même contre les risques de maladie. Il met en commun avec eux ses chances d'infortunes. Or, n'est-il pas évident que ce lien matériel prépare naturellement le lien moral, que de cette communauté d'intérêts naîtra spontanément le sentiment de la fraternité? L'enfant riche, sortant de son isolement, apprend à mêler sa vie et son action à la vie de ses camarades moins fortunés. N'ayant pas besoin de secours, il peut renoncer à ses droits et faire ainsi acte de charité. C'est un motif de plus pour que l'enfant pauvre, le fils de l'ouvrier, n'éprouve plus à son égard ni jalousie ni défiance.

D'un autre côté, les fonctions de collecteurs ou d'autres, confiées aux enfants des riches ou des bourgeois, multiplieront leurs relations avec les humbles et les petits. Aux Assemblées générales, riches et pauvres viendront s'asseoir côte à côte sur le même banc, entendront discuter et discuteront ensemble des intérêts communs, et trouvant à la fois une force et un plaisir dans cette union, ils se rapprocheront et s'aimeront chaque jour davantage. N'est-ce pas là mettre à l'œuvre de l'éducation sa véritable clef de voûte ?

On a beaucoup vanté, et avec raison, les Petites Conférences de Saint-Vincent de Paul qui habituent l'enfant, dès le jeune âge, à l'exercice de la charité en lui mettant en main l'aumône qu'il va porter, au nom de l'œuvre, au vieillard grelottant dans sa mansarde ou au petit enfant en guenilles. Eh bien! oserai-je le dire? j'aime encore mieux voir l'enfant du riche aller visiter son camarade malade et lui porter au nom de la Mutualité non pas l'aumône qui, venant de sa main, pourrait l'humilier, mais l'indemnité à laquelle il s'est créé un droit. Le fils du riche a puisé cette indemnité dans la caisse commune, dans cette caisse dans laquelle il verse périodiquement, sans jamais rien attendre d'elle : c'est donc en partie son aumône qu'il donne. Dès lors, il n'est plus seulement intermédiaire obligeant, il est personnellement le bienfaiteur du camarade malade. Il peut le comprendre sans qu'il ait à s'en prévaloir, et le malade le sait sans qu'il doive en rougir, parce que, passant par la caisse commune, l'aumône du riche est devenue impersonnelle et anonyme.

IV

La mutualité scolaire facilite et fortifie les œuvres de jeunesse.

Tout le monde est convaincu qu'un bien durable ne peut pas être fait dans une paroisse sans le secours des œuvres. Aujourd'hui, les plus immédiatement nécessaires et les plus importantes sont celles qui prennent l'enfant dès le jeune âge et le gardent jusqu'au mariage, dans le but de sauvegarder sa foi et ses mœurs et de le conduire sans naufrage à travers les écueils et les tempêtes de la jeunesse.

Ces œuvres s'imposent d'autant plus que la formation morale de l'enfant ne peut être qu'ébauchée à l'école et au catéchisme. Il fréquente trop peu l'une et l'autre, il en sort trop jeune pour qu'il puisse y être définitivement trempé. « Sans les œuvres de persévérance, disait Léon XIII au Frère Joseph, supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, le long et pénible travail de l'école serait presque toujours compromis, parfois anéanti. »

Mais ces œuvres sont devenues extrêmement difficiles. Les plus fréquentées n'atteignent guère qu'une minorité, les plus prospères ne réussissent pas à garder le jeune homme jusqu'au mariage ; de 15 à 20 ans, juste au moment où il aurait besoin d'être plus énergiquement soutenu, il déserte le patronage.

Les mutualités scolaires peuvent aider puissamment à l'y retenir. En quittant l'école, il est resté membre de cette œuvre que son maître a créée, que peut-être il dirige, ou que du moins il soutient et propage. Il garde ainsi un point de contact avec lui. Plus d'une fois, il devra se rendre au siège de l'œuvre où il retrouvera ce maître qui est resté son ami. Malade, il le verra venir à lui, au nom de la mutualité. Au pis aller, le jeune homme reviendra obligatoirement au moins une ou deux fois par an, lors des Assemblées générales, s'asseoir sur les bancs de l'école, et il y retrouvera ses camarades du patronage plus fidèles que lui, il y retrouvera ses anciens maîtres, et ce sera pour ceux-ci une belle occasion d'essayer de ramener le fugitif. Alors même qu'il aurait oublié les enseignements reçus et qu'il serait perverti, plutôt que de perdre le fruit de ses versements accumulés, il restera dans la mutualité scolaire ; et, ainsi rattaché au rivage par cette amarre, par ce lien solide d'intérêt personnel et de solidarité, capable de survivre au naufrage de toutes choses, il pourra encore être sauvé.

Un exemple. Il y avait, dans une ville industrielle du sud-ouest, voilà quelque 20 ans, un cercle catholique d'ouvriers qui présentait, au point de vue corporatif et surtout au point de vue religieux, une extraordinaire intensité de vie. Ce cercle, dissous par décret, n'existe plus. Ceux qui firent sa gloire ont disparu, tout l'ensemble des œuvres qu'il comprenait a péri. Un seul rouage de cet organisme dure et fonctionne encore : c'est une société de secours mutuels formée entre les jeunes gens d'alors, qui sont aujourd'hui des hommes. Depuis 20 ans, ces braves gens reprennent périodiquement le chemin de ce vieux cercle qui pleure son glorieux passé, pour verser les cotisations,

administrer le fonds social, discuter les intérêts communs, et ces réunions fournissent à un prêtre et à un laïque dévoué l'occasion de prendre contact avec ces bons soldats de jadis, restés fidèles au poste. Grâce au lien puissant de la mutualité, ils vont ainsi se retremper dans l'atmosphère des vieux souvenirs et subissent des influences bienfaisantes. Ils forment comme un bloc d'attente qui pourrait être la première assise d'une œuvre nouvelle...

Le fait de cette survivance n'est-il pas éloquent, et ne fait-il pas bien ressortir combien sont vivaces les mutualités, combien elles peuvent par conséquent étayer et cimenter les autres œuvres ?

Envisageons maintenant, au point de vue des œuvres de jeunesse à greffer sur la mutualité scolaire, le cas plus fréquent où le prêtre, privé du concours d'un instituteur chrétien, se trouve seul en face des enfants dont il voudrait assurer la persévérance après la première communion.

Oh ! qu'elle est souvent ingrate la tâche qui s'impose à son zèle !

Je connais une paroisse du Loir-et-Cher dans laquelle le vieux curé, prêtre très zélé, très charitable et d'ailleurs respecté de tous, n'a jamais eu la consolation de voir un seul enfant aller à la messe le dimanche d'après la première communion. L'un des trois hommes qui, dans cette paroisse, vont à la messe (ce sont trois étrangers), me disait que cette lamentable habitude tendait à se généraliser dans le pays. Un religieux, originaire de la Charente, étonné de l'étonnement que je manifestais en lui racontant un jour ce fait, me dit : « Je connais dans nos régions bien des paroisses où les choses ne vont guère mieux. »

Que voulez-vous que fasse pour les enfants, qu'entreprenne dans ce milieu un pauvre prêtre? Pour leur faire du bien, il devrait être en contact avec eux. Or, ils lui échappent, ils le fuient. Une déplorable tradition, faite de plusieurs siècles d'indifférence, leur persuade que la religion avec ses pratiques est un hochet d'enfant, ou bien un habit de fête qu'on remise le soir de la première communion pour le reprendre le jour du mariage, parce que c'est encore la mode, et à la mort, parce qu'après tout c'est plus prudent,

Que le prêtre se hâte de fonder dans ce milieu païen une mutualité scolaire ! C'est partout possible. Que *dans les débuts* il soit, au besoin, le trésorier ou le secrétaire de l'œuvre nouvelle. Comme les jeunes mutualistes devront lui remettre les cotisations, il aura ainsi un bon moyen de revoir ses chers enfants, et en même temps un nouveau motif de les visiter s'ils sont malades, de les secourir s'ils sont pauvres. Si M. le curé avait entrepris une œuvre d'hommes quelconque, il aurait pu être accusé, dans certains milieux, de vouloir faire de la politique (que d'œuvres a tuées cet injuste soupçon !). Mais qui donc oserait trouver à redire à ce qu'il s'occupe de venir en aide aux enfants malades et d'enseigner l'épargne à la jeunesse? Les pires mécréants eux-mêmes sont forcés d'avouer que l'œuvre de M. le curé a du bon, surtout si les mamans des petit malades vont chuchoter que l'indemnité hebdomadaire, envoyée par le pasteur, est toujours accompagnée d'une bonne pièce blanche.

Mon cher confrère, songez donc, maintenant que votre mutualité est bien assise, à tirer parti de la faveur dont elle jouit. Vous avez dans cet organisme si simple la matière première d'une véritable œuvre de jeunesse, vous avez la cellule originaire autour de laquelle il dépend de vous de laisser s'organiser un patronage et même une confrérie. Déjà vous avez réussi à faire venir régulièrement les enfants près de vous ; c'est beaucoup, le plus difficile est fait. Maintenant, ne les laissez pas languir ; vite, installez des jeux variés, quilles, crocket, anneaux ; organisez des parties de barres, une course aux sacs, que sais-je ? Mêlez-vous à tout ce mouvement, et, si vos jambes le permettent, soyez le premier à jouer. Allons ! Jadis un Romain illustre montait à cheval sur un bâton pour amuser son petit rejeton. Vos enfants valent bien ce petit païen... Puis, en guise de halte, racontez de bien jolies histoires d'où se dégage facilement une bonne leçon de morale. Et l'on se sépare après avoir fait un bout de prière. A huitaine la revanche ! A bientôt une grande promenade pittoresque ! Et pour Carnaval, une soirée de déclamation !

Mon cher confrère, vous avez bel et bien *un patronage*. Mais gardez-vous surtout de le dire, ne prononcez pas ce mot. Au lieu d'imiter ces hommes amis du bruit qui baptisent pompeusement leurs œuvres à peine naissantes et les rendent ainsi mort-nées, gardez-vous d'avouer que de la mutualité scolaire est sorti ce rejeton qui vous donne de si belles espérances. Dispensez le bon journal du chef-lieu et la *Semaine Religieuse* de souhaiter la bienvenue au nouveau-né. Cette réclame lui serait mortelle.

Du patronage vous dégagerez peu à peu, en y jetant d'intelligents et discrets coups de filet, une élite qui formera la confrérie. Filles de la mutualité scolaire, ces œuvres emprunteront à leur mère ses cadres et sa hiérarchie. Embrassant les mêmes éléments et tendant en somme au même but, elles vivront intimement unies à elle, l'une aidant et complétant l'autre. Elles lui devront, outre leur vie, le continuel service de retenir par l'appât du gain matériel ceux qui seraient incapables d'apprécier à leur juste valeur de plus nobles avantages procurés par ces œuvres.

V

Les écoles chrétiennes sont fortement intéressées à fonder des mutualités.

Il y a des prêtres qui, pour faire vivre l'école chrétienne, s'imposent de lourdes charges : quêtes multiples à l'église et à domicile, sermons de charité, tombolas, sans compter leur contribution pécuniaire personnelle souvent considérable.

Je recommande à ces vaillants la fondation d'une mutualité.

Vous voulez que votre chère école puisse en tout rivaliser avec l'école laïque. Mais ne voyez-vous pas que celle-ci a une mutualité et que vous n'en avez pas ? Les instituteurs laïques s'agitent beaucoup autour de cette œuvre : ils en sont les comptables et les trésoriers, ils débitent des conférences pour la faire connaître, se mettent en rapport avec tous les parents et restent en contact avec tous leurs anciens élèves. Et comme tout le monde admire ce zèle dépensé pour une institution dont les avantages sont évidents, les meilleurs amis de l'école chrétienne en sont réduits à dire avec un accent d'envie : « Ils ont une mutualité, et nous n'en avons pas. »

Ne craignez-vous pas l'effet de la comparaison qui s'impose et qui est tout à votre désavantage ? Hâtez-vous donc de mettre sur pieds une mutualité ! Que les religieux, que les Frères surtout s'en occupent activement ; qu'ils prennent occasion de cette fondation pour aller faire la connaissance de toutes les familles qui leur confient des enfants.

Je ne puis résister ici à la tentation d'exprimer un regret : la plupart de nos congrégations enseignantes, de femmes surtout, se sont habituées à vivre comme si elles étaient cloîtrées, en dehors de tout contact avec les parents, que la bonne sœur portière est seule à voir et à connaître. Elles paraissent vraiment se désintéresser de tout apostolat auprès des familles. A ces saintes filles que je désirerais voir quitter parfois l'ombre et la solitude, je voudrais pouvoir faire entendre à certains jours les paroles que saint Vincent de Paul adressait aux premières Filles de la charité, quand il les envoyait à travers Paris « ayant pour monastère les maisons des malades,... pour cloître les rues de la ville ou les salles des hôpitaux, pour clôture l'obéissance, pour grille la crainte de Dieu, et pour voile la sainte modestie... » Ne doivent-elles pas s'intéresser encore à l'enfant, après qu'elle a quitté l'école ? Ne doivent-elles pas courir au-devant d'elle si, devenue jeune fille, elle ne vient plus voir ses maîtresses ? Qu'elles rentrent donc dans la voie de l'apostolat en allant visiter les petites mutualistes malades. Les parents seront enchantés de cette charité condescendante. Elles y gagneront de l'influence. Elles trouveront mille occasions de faire du bien, et surtout celle de se faire du bien en enrôlant dans la mutualité telle petite enfant qui ne fréquente encore aucune école et qui est ainsi déjà marquée pour la leur.

Une école se ressent toujours du crédit dont jouit parmi les parents celui qui la dirige. Les pères de famille sacrifieront souvent leurs convictions ou leurs passions politiques à la sympathie que leur inspirera un maître d'école aimable et dévoué, qui ne dédaigne pas, laïque ou religieux, de s'intéresser aux multiples besoins et à tous les événements de la famille et se mêle discrètement, et à propos, à la vie populaire.

Vous voyez dès lors combien les mutualités peuvent servir, sans dévier de leur but essentiel, au recrutement de l'école chrétienne, et devenir ainsi, comme l'a dit un représentant du Gouvernement, « les pépinières de l'école. »

Les instituteurs publics ont bien compris tout l'avantage qu'à ce point de vue ils pouvaient retirer des mutualités scolaires, et M. Edouard Petit constate dans son rapport de juillet 1898 sur les œuvres post-scolaires, que beaucoup de directeurs d'école sont actuellement très attachés aux mutualités dont ils s'occupaient d'abord sans conviction et sans goût.

Les congrégations enseignantes ne paraissent pas pressées d'entrer dans le mouvement mutualiste. Je le regrette. L'œuvre qui favorise visiblement le recrutement des écoles officielles pourrait aussi bien servir au recrutement des écoles chrétiennes, et dès lors il vaudrait bien la peine d'en essayer. Si un mot d'ordre était donné à toutes les écoles par les supérieurs généraux respectifs, beaucoup de besogne se ferait en peu de temps. Une congrégation vient de jeter à tous les siens le cri d'alarme ; elle ordonne à tous ses religieux de se mettre à l'œuvre. D'autres suivront cet exemple. En attendant, le péril grandit ; dans les villes surtout, les écoles chrétiennes n'ont pas eu cette année des rentrées brillantes. Espérons que lorsqu'on se réveillera, ce ne sera pas trop tard.

CHAPITRE II. — Ce qui a été fait en France pour les Mutualités scolaires

Après avoir essayé de faire apprécier la valeur de l'œuvre des mutualités scolaires en montrant les divers avantages qu'on peut en retirer, je crois utile de jeter un coup d'œil sur les écoles publiques et sur les écoles chrétiennes afin de constater ce qui a été fait de part et d'autre pour propager ces institutions.

En novembre 1898, M. Max Turmann disait au Congrès de la jeunesse catholique de Besançon :

> Il est un point, connexe à la question des patronages, que je voudrais examiner avec quelque détail : c'est ce qui est relatif aux *Mutualités scolaires*. Sur ce point, il ne faut pas hésiter à le déclarer, les catholiques sont dans un état de lamentable infériorité. Deux chiffres le prouveront : tandis que nous comptons chez nous à peine quelques chétifs essais de mutualités scolaires, nos concurrents ont déjà fondé 400 sociétés de ce genre, groupant ensemble 4.000 écoles laïques, 200.000 écoliers, et ayant mis en réserve près d'un million d'économies. (Oh ! oh !) [1].

Ce monosyllabe exclamatif qui termine la citation est tout un tableau, et c'est pourquoi le compte rendu du Congrès de Besançon l'a soigneusement noté. Il nous traduit bien l'étonnement que durent éprouver la plupart des congressistes, prêtres, bons catholiques, hommes d'œuvres, en apprenant qu'il y avait de belles œuvres

[1] Compte rendu du Congrès de Besançon, p. 268-269.

ailleurs que chez eux, que les « concurrents » avaient notamment 400 mutualités scolaires et que nous n'en avions pas.

La situation n'a pas beaucoup changé depuis deux ans : d'un côté, toujours « de chétifs essais ; » et de l'autre, des chiffres de plus en plus « écrasants. »

§ 1er. — La Mutualité scolaire dans les écoles laïques

Le 31 mars 1899, les mutualités des écoles laïques s'élevaient au chiffre de 871. En mars 1900, elles atteignaient 1497. En juillet suivant, le rapport de M. Edouard Petit, inspecteur général de l'Université, le principal apôtre des mutualités scolaires, en accuse 1.600 qui englobent 12.000 écoles et 450.000 jeunes mutualistes. Dans plusieurs régions, dans l'Ardèche, par exemple, les enfants de toutes les écoles publiques sont réunis dans une seule mutualité départementale.

Tous les départements, sauf un, possèdent des mutualités dans les écoles laïques.

L'œuvre nouvelle a d'ailleurs les plus grandes chances de se développer encore davantage et rapidement. Députés, ministres, président de la Chambre et président de la République lui ont fait en 1900 une réclame retentissante et prodigué à l'envi les éloges et les encouragements. Bien plus, M. le ministre de l'Intérieur a décerné 1.200 récompenses diverses, médailles d'or, d'argent ou de bronze, et envoyé de nombreuses lettres de félicitations aux autorités universitaires et aux membres du corps enseignant qui s'étaient distingués par leur dévouement à la mutualité scolaire. Enfin, l'*Officiel* du 29 décembre dernier a publié un décret qui fixe un nombreux contingent de palmes académiques et de rosettes d'officiers de l'instruction publique qui seront attribuées « aux instituteurs et aux institutrices ayant participé avec le plus de zèle et de succès aux cours d'adultes et aux œuvres complémentaires de l'école. »

D'autre part, pour stimuler plus efficacement le zèle des instituteurs, certains préfets imitent le bel exemple donné en 1897 et 1898 par M. Gustave Cruchon, alors préfet de l'Ardèche. Au cours de leurs tournées de révision, ils réunissent successivement par groupes cantonaux tous les instituteurs du département pour leur prêcher la croisade mutualiste, et parfois même se font conférenciers d'école primaire. Il est dès lors infiniment probable que le prochain rapport de M. Edouard Petit pourra constater un nouveau et considérable progrès de l'œuvre des mutualités scolaires.

§ 2. — La mutualité dans les écoles chrétiennes

Les enseignements n'ont pas manqué aux catholiques au sujet des mutualités scolaires.

En mai 1897, le Congrès des œuvres de jeunesse réuni à Marseille émet les vœux suivants : 1° « Qu'il soit établi entre les enfants des écoles et patronages... des caisses de secours mutuels et de retraite ; 2° Que les jeunes gens de la classe intellectuelle fassent, dans la mesure de leurs moyens, des conférences dans les écoles et toutes autres associations sur les avantages de la mutualité [1]. » En septembre 1899, le Congrès de l'union des œuvres ouvrières, tenu à Montpellier, émettait des vœux à peu près identiques.

La *Société générale d'éducation et d'enseignement* a rédigé et propagé un « Projet de statuts d'une société scolaire de secours mutuels et de retraite approuvée. » Elle vient de créer en outre un bureau central de mutualité.

La *Fédération du Sud-Est,* qui a son siège à Lyon, a édité, de son côté, un excellent tract qui comprend une notice sur le mécanisme des mutualités scolaires, les spécimens des imprimés nécessaires pour le fonctionnement de ces institutions, et un modèle de statuts pour société scolaire libre.

Enfin quelques bonnes revues, la *Sociologie catholique*, le *Sillon,* la *Chronique du Sud-Est* ont recommandé la fondation des mutualités scolaires et expliqué sommairement leur nature.

La propagande a donc été faite dans une certaine mesure en faveur des mutualités. Quels résultats a-t-elle donnés ? Hélas ! ils sont bien minces, et, à part quelques heureuses exceptions, je ne vois partout que « chétifs essais. »

C'est dans la région lyonnaise qu'a été lancé le plus vigoureux appel à l'action par l'organe de la vaillante *Chronique du Sud-Est* qui consacre chaque mois au moins un petit article à la mutualité scolaire. Le bon accueil fait à son initiative permettait d'espérer qu'un grand mouvement mutualiste se produirait enfin dans les écoles catholiques. De certaines indications un peu optimistes nous avions même conclu que les mutualités scolaires surgissaient en masse, et il nous tardait d'avoir une statistique qui nous permît de les compter.

Or, un numéro récent de la *Chronique du Sud-Est* nous renseigne précisément sur les progrès accomplis dans la région où rayonne son influence. « A Lyon, dit le principal apôtre des mutualités dans les écoles catholiques, nous n'avons encore gagné que les paroisses de Saint-Jean et de Saint-Paul. Il reste à atteindre le reste de ce 5e arrondissement et les cinq autres... Et ceux de Villefranche, Givors, Tarare, Rive-de-Gier, Saint-Chamont, Saint-Etienne, ont-ils des mutualités scolaires ? Il en faut partout. »

Ainsi donc, à Lyon, dans la « *ville des œuvres* », une campagne active, menée par un homme compétent, n'a réussi à implanter la mutualité scolaire que dans 2 paroisses sur 37. Et il semble que les autres villes du département ne soient pas encore entamées.

Si je regarde ailleurs, je trouve quelques rares mutualités éparses, de fondation récente, mais il

[1] Compte rendu du Congrès, p. 135.

n'y a pas une ville où les catholiques aient fait un sérieux effort d'ensemble pour gagner à la mutualité la majorité des enfants qui fréquentent leurs écoles. Dans mon diocèse, qui compte de nombreuses écoles libres et possède des hommes d'œuvres, il n'existe qu'une seule mutualité, que je connais bien. Nous semblons vraiment nous résigner à rester à l'égard des écoles officielles dans un état de notoire infériorité.

§ 3. — Pourquoi sommes-nous en retard ?

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rechercher pourquoi nous sommes en retard sur les écoles laïques, et pourquoi les hommes d'œuvres et le clergé ont généralement paru jusqu'à ce jour se désintéresser du mouvement mutualiste qui a marqué notamment ces dix dernières années.

1° *Les mutualités scolaires ont été longtemps suspectes aux catholiques.* — L'initiateur de l'œuvre, M. Cavé, n'est pas précisément un sectaire. Mais la propagande en faveur des mutualités a été faite d'abord par des journaux sectaires et surtout par la *Ligue française de l'enseignement*, qui a fait l'œuvre sienne et pris à sa charge tous les frais de diffusion. Ce parrainage n'était pas de nature à accréditer l'institution nouvelle aux yeux des catholiques, car, nul ne l'ignore, la Ligue de l'enseignement a un caractère maçonnique bien avéré. Elle justifie encore de nos jours le jugement que portait sur elle, en 1869, Mgr Dupanloup dans une lettre aux curés de son diocèse : « Ce n'est point une Ligue pour l'enseignement ; c'est une Ligue contre la religion. Son nom n'est qu'un masque pour cacher son but. L'enseignement, c'est le masque ; l'irréligion, l'antichristianisme, c'est le but... »

Les catholiques qui s'occupent des œuvres de jeunesse, se souvenant des tendances de la Ligue, eurent le tort de juger de la marchandise d'après le pavillon qui la couvrait, et sans examiner de près ce que pouvaient être les mutualités scolaires et quels services elles étaient susceptibles de rendre, ils tinrent l'œuvre pour suspecte et s'en désintéressèrent.

2° *La difficulté pour les catholiques d'établir une société de secours mutuels.* — Jusqu'à l'avènement de la loi si libérale du 1er avril 1898, les sociétés de secours mutuels étaient soumises au régime du bon plaisir. Il fallait, pour les constituer, remplir des formalités gênantes. Il dépendait, d'ailleurs, d'un préfet soupçonneux ou malveillant de leur refuser le droit d'exister, de gêner leur fonctionnement, de les frapper d'un arrêt de dissolution. Or, il aurait été facile de trouver à toutes les sévérités arbitraires un motif spécieux, si les prêtres ou les religieux s'étaient avisés d'établir pour leurs écoles une mutualité en face de celle de l'école officielle, et s'ils avaient ainsi menacé de disputer aux instituteurs laïques le monopole de la propagande mutualiste dont on les avait solennellement investis.

Par crainte de se créer des ennuis sans aboutir à rien, le clergé et les congrégations enseignantes, ne soupçonnant d'ailleurs pas le danger, laissèrent leurs concurrents exercer librement leur zèle sur le champ encore inexploré de la mutualité scolaire.

3° *La nature même des mutualités scolaires.* — Si fervent mutualiste que l'on soit, il faut pourtant avouer que les sociétés de secours mutuels ne sont pas une panacée. Au point de vue où doit se placer le prêtre qui est chargé de moraliser, de christianiser les âmes à lui confiées, combien d'autres œuvres sollicitent son zèle, plus urgentes, plus conformes au but essentiel de sa mission ! Les mutualités scolaires ont donc été victimes du rang inférieur qu'elles occupent, malgré leur incontestable utilité, dans la hiérarchie des œuvres auxquelles peut s'appliquer le zèle sacerdotal, et aussi de la crainte, à mon avis injustifiée, qu'elles ne vinssent porter préjudice à des œuvres pieuses qui sont en grande faveur dans les écoles catholiques, Propagation de la Foi, Sainte-Enfance, etc.

CHAPITRE III. — Réponses à quelques objections

Maintenant je me demande, tant est vif mon désir de convaincre et de déterminer à l'action toutes les bonnes volontés, je me demande quelles raisons pourraient invoquer les hommes d'œuvres et les prêtres pour se désintéresser des mutualités scolaires, au lieu de les multiplier *immédiatement* et *partout*.

Les uns diront peut-être : « Il y a déjà une mutualité florissante à l'école laïque. Pourquoi lui susciter une rivale ? Une mutualité est, par essence, une œuvre neutre. Quel mal y aurait-il donc à engager les enfants de nos écoles à s'enrôler dans l'œuvre existante ? »

A cela je répondrai d'abord, qu'*en principe* une neutralité absolue n'est pas admissible. Une œuvre sociale ne doit pas faire complète abstraction de l'idée religieuse. Un minimum de religion s'impose à toute œuvre, surtout à celle-ci qui, dépassant la sphère des intérêts matériels, poursuit un but de moralisation.

En fait et pratiquement, la neutralité est impossible ; il y a beaux jours qu'on l'a démontré. Une œuvre subit toujours l'influence de celui qui la dirige et prend sa couleur ; une mutualité qui est soumise à l'action d'un politicien sectaire ou d'un fonctionnaire haineux deviendra fatalement une œuvre hostile et dangereuse. Qui vous garantit que votre mutualité laïque ne déviera pas demain de la neutralité dont se piquent ses parrains et qui, d'ailleurs, n'est au fond que de l'hostilité déguisée ?

Interrogez l'histoire des nombreuses sociétés de secours mutuels qui se trouvent de nos jours dans les villes. C'est à tort que la plupart font remonter

leur origine à quarante ou cinquante ans seulement. Elles furent alors non pas créées, mais réorganisées, mises en harmonie avec la législation existante. Leur véritable origine est plus ancienne : un grand nombre ont eu pour berceau les confréries religieuses d'avant la Révolution, et elles gardent de cette provenance un certificat incontestable dans leur nom, qui est toujours celui d'un saint ou d'une sainte.

Or, ces sociétés de secours ont généralement perdu les habitudes religieuses qu'elles tenaient de leur naissance. Soustraites à toute influence du clergé et des hommes d'ordre, certaines d'entre elles sont tombées aux mains des politiciens, qui ont fait de ces institutions éminemment pacifiques des syndicats militants qui, abandonnant le terrain de l'aide mutuelle pour s'occuper soi-disant d'intérêts professionnels, ont pris une attitude aussi nettement antisociale qu'irréligieuse.

Ces sociétés, qui avaient d'abord un caractère confessionnel, ont dû longuement évoluer avant de s'abâtardir ainsi. Fermées dès l'origine à toute idée religieuse et campées sur le terrain de la neutralité qui touche de si près à la négation, les mutualités officielles risquent de dégénérer et de dévier bien plus vite et plus complètement.

Dès lors, en y poussant les élèves des écoles congréganistes, au lieu de créer une œuvre semblable que vous surveilleriez et livreriez à des mains sûres, vous les exposez à perdre tout le fruit de l'éducation religieuse que vous tenez tant à leur faire donner. Je connais une ville où, jusqu'à ces derniers temps, existait une seule mutualité ayant son siège à l'école laïque. Obéissant à un mot d'ordre, les instituteurs publics y avaient enrôlé bon nombre d'enfants des écoles libres. Ceux-ci furent obligés, plus d'une fois, d'assister sous peine d'amende aux réunions de la mutualité. Ils manquaient pour cela la messe ou les vêpres, mais ils n'y perdaient pas le sermon, car quelque bon apôtre venait infailliblement leur prêcher la bonne parole républicaine, sans oublier de faire à la religion et aux curés leur compte de calomnies.

D'ailleurs, la mutualité scolaire n'est qu'une première amorce pour retenir l'enfant dans l'atmosphère de l'école et sous l'influence des maîtres laïques. M. Edouard Petit a proclamé, au Congrès international de la mutualité tenu pendant l'Exposition, que cette œuvre devait être « le portegreffes de toutes les œuvres post-scolaires » : cours d'adultes, associations d'anciens élèves, patronages, conférences populaires, etc., etc. Ces œuvres entendent parfois d'étrange façon la neutralité dont elles se targuent ; la passion politique ou antireligieuse de l'instituteur s'étend souvent sur elles. C'est pour que la mutualité scolaire n'engage pas les enfants des écoles chrétiennes à entrer dans ce dangereux engrenage que je supplie les prêtres de se mettre enfin à l'œuvre.

Cependant, ne voulant ni tomber dans l'exagération ni donner des conseils trop absolus, j'avoue qu'il y a des localités où le bon esprit de l'instituteur et surtout les fermes croyances de la population garantissent, au point de vue moral et religieux, l'avenir de la mutualité scolaire laïque. Dans ces conditions, je n'hésite pas à dire que le mieux sera d'enrôler tous les enfants du bourg ou du village, y eût-il plusieurs écoles, sous la même bannière mutualiste, à condition de veiller sur l'œuvre et de revendiquer pour quelques hommes sûrs une part dans son administration.

Je me demande si dans les petits villages où il n'y a que l'école laïque et pas de mutualité, quelque bon prêtre ne se laissera pas immobiliser par la crainte de déplaire à M. le maire ou à l'instituteur en prenant l'initiative d'une œuvre qu'il leur appartiendrait d'établir eux-mêmes.

Le champ de la mutualité, qui d'ailleurs ne confine aucunement à celui de la politique, n'est la propriété exclusive de personne, et le prêtre, comme tout autre citoyen, peut y creuser librement son sillon. Ni les maires, ni les instituteurs ne sont les fondateurs nécessaires ou les membres de droit des œuvres de secours mutuels. Vous pouvez donc, sans les désobliger, vous faire l'apôtre de ces œuvres et même, à la rigueur, vous passer de leur concours.

Mais il est évidemment meilleur de chercher, partout où l'on peut l'espérer, leur concours ou leur patronage bienveillant. Que le prêtre leur fasse donc les premières avances, et puis qu'il se mette à l'œuvre. Son initiative lui vaudra naturellement une des premières places au conseil d'administration et lui assurera une influence prépondérante dont il se servira pour écarter ou neutraliser les influences mauvaises, et pour orienter la mutualité vers ce qui doit être, d'après Léon XIII, « l'objet principal » de toutes les associations : « le perfectionnement moral et religieux [1]. »

Le prêtre qui se laisserait immobiliser par la crainte de porter ombrage à M. le maire ou à M. le régent, risquerait de voir ceux-ci prendre les devants et faire l'œuvre sans lui. Et alors, il devra se résigner à voir fonctionner sous ses yeux, même dans l'église pour les obsèques de ses membres, une société scolaire que tout le monde aime et vante, qui compte parmi ses membres honoraires tous les gros et petits bonnets de la ville ou du village, et qu'un seul homme paraît ignorer, celui-là précisément qui aurait pu et dû en être l'initiateur, M. le curé.

Je prévois une autre objection, celle-là bien spécieuse. « La mutualité scolaire, dira-t-on, n'est pas faisable dans ma paroisse. Les familles sont généralement pauvres, elles ne pourront pas verser dix centimes par semaine. D'autre part, celles qui

[1] Sauf dans des cas exceptionnels, nous conseillons aux prêtres de ne pas se charger, sinon peut-être au début, des fonctions de trésorier. Il vaut mieux que les fonds soient confiés à d'autres mains.